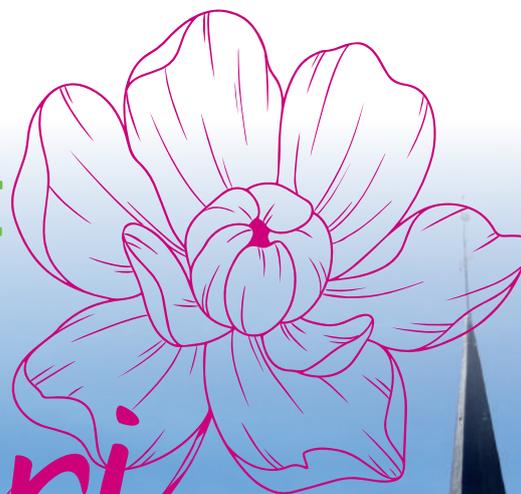


Dossier de candidature au Trophée Département Fleuri

L'EURE,
Département

Fleuri



JUILLET
2021

Partie 1 – Fiche d'identité de l'Eure et valorisation touristique

- 1.1 - L'Eure : une très grande variété de paysages
- 1.2 - Le Conseil départemental de l'Eure
- 1.3 - L'Agence de Développement Touristique

page 4)

Partie 2 – Orientation et stratégie

- 2.1 - Un département avec une politique forte en matière gestion et de valorisation du cadre de vie naturel et de préservation de l'environnement
 - 2.1.1 - Les Espaces Naturels Sensibles et patrimoines naturels remarquables
 - 2.1.2 - Restauration et préservation des mares
 - 2.1.3 - Un plan unique en faveur de la biodiversité
 - 2.1.4 - Trois défis pour un département engagé dans le développement durable
 - 2.1.5 - Schéma départemental des Zones d'Activités Économiques de l'Eure
 - 2.1.6 - Biodiversité, ressources naturelles et transition énergétique :
- 2.2 - Une politique touristique qui prône le « slow life »
- 2.3 - Les motivations au trophée et le développement de la campagne

page 12)

Partie 3 – Animation de la mission

- 3.1 - S'appuyer sur un réseau de partenaires
- 3.2 - Les partenaires
- 3.3 - Relations et coordination
 - 3.3.1 - Coordination avec le jury régional
 - 3.3.2 - Coordination avec le jury national

page 24)

Partie 4 – Organisation de la mission

- 4.1 - L'inscription
- 4.2 - Les critères d'évaluation des communes
- 4.3 - Le calendrier
- 4.4 - Les jurys
 - 4.4.1 - La composition des jurys
 - 4.4.2 - La visite des jurys
- 4.5 - La remise des prix et les prix
 - 4.5.1 - La remise des prix
 - 4.5.2 - Les prix
- 4.6 - Les moyens
 - 4.6.1 - Les moyens humains
 - 4.6.2 - Les moyens financiers

page 32)

Partie 5 – Sensibilisation et accompagnement des communes

- 5.1 - Les actions de sensibilisation
- 5.2 - un accompagnement spécifique pour les communes regroupées, appelées communes nouvelles
- 5.3 - Les outils techniques et de communication

page 42)

Partie 6 – Bilan de la mission

- 6.1 - Les résultats, de plus en plus de communes labellisées
- 6.2 - Le suivi et les retombées de la mission et des actions menées

page 48)

Partie 7 – Valorisation touristique du label

- 7.1 - La communication et promotion du label et des communes labellisées
 - 7.1.1 Les éditions
 - 7.1.2 - Les réseaux sociaux
 - 7.1.3 - La presse
- 7.2 - Animations liées aux enjeux de la mission et valorisation du label et services
- 7.3 - Aménagements et équipements (jardins, parcs, conservatoires, zones naturelles, etc.)
- 7.4 - Commercialisation (mise en tourisme des « Villes et Villages Fleuris » et des jardins
 - 7.4.1 - Mise en tourisme
 - 7.4.2 - Jardins, circuits touristiques, valorisation et commercialisation

page 52)

PRÉAMBULE

Preamble

Année après année, nous ne pouvons que constater l'engouement et le succès du concours Villes et Villages fleuris dans le Département de l'Eure.

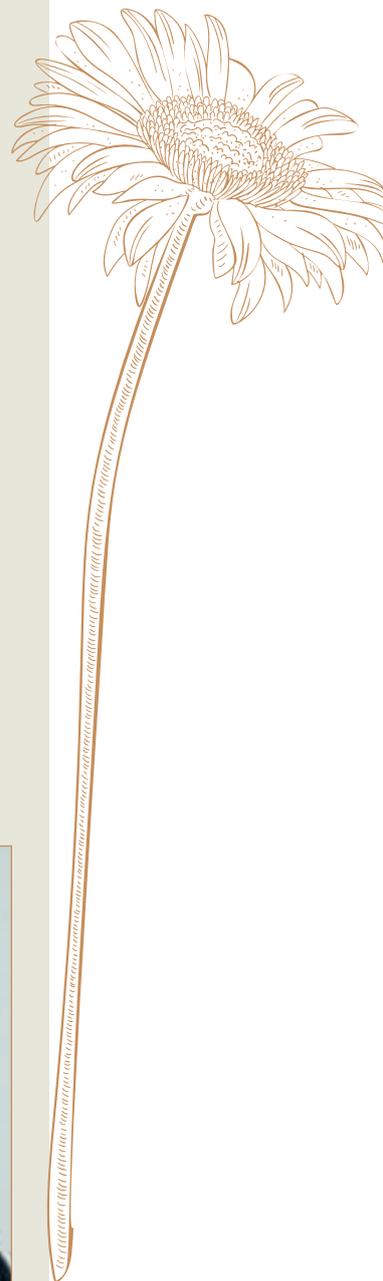
Nous restons admiratifs devant l'ingéniosité et l'énergie déployée par les Communes pour composer un parterre ou un rond-point, fleurir une avenue ou une place avec comme point d'orgue le maintien ou l'acquisition d'une nouvelle fleur remise lors de la cérémonie de fin d'année. Autant de moments de convivialité, de partages, d'enrichissement et de fierté que le Conseil Départemental et Eure Tourisme aime partager avec les élus et les techniciens des communes qui travaillent au quotidien au service de la population.

Car oui nous sommes convaincus au Conseil Départemental que le fleurissement est une action liée au cadre de vie et que le cadre de vie c'est de l'attractivité résidentielle et touristique.

Le fleurissement c'est l'art de la patience, c'est aussi trouver la bonne association de plantes qui se compléteront, c'est limiter les traitements pour préserver la planète et avec 59 Espaces Naturels Sensibles dans l'Eure, nous sommes vigilants sur ces sujets.

C'est pourquoi, pour la troisième fois depuis 2011 nous nous présentons devant vous afin de renouveler notre label « Département fleuri ».

Un label dont l'Eure est l'unique titulaire en Normandie et dont nous sommes fiers !



Sébastien LECORNU
Ministre,
Président du Département
de l'Eure



Thomas ELEXHAUSER
Président de l'Agence de Développement
Touristique de l'Eure



1

PARTIE

Fiche d'identité de l'Eure

*L'Eure, je suis
ailleurs en
Normandie*

Idéalement située entre Paris et la côte Normande, l'Eure réserve aux amateurs de sports de plein air, de culture, d'histoire et de patrimoine un large éventail de découvertes :

Falaises d'escalades, 120 km de voies vertes ou partagées avec la Seine à vélo, maison et jardins de Claude Monet, château fort de Gisors, cathédrale et musée d'Évreux, Château-Gaillard, Abbaye du Bec-Hellouin, Centre d'Art et d'Histoire de Vascœuil, château du Champ-de-Bataille ou 87 circuits pédestres pour ne citer que CELA !

Côté nature, l'Eure ne manque pas d'arguments non plus, avec ses 8 jardins remarquables, la plus belle hêtraie d'Europe à Lyons-la-Forêt, une zone humide classée RAMSAR, 59 Espaces Naturels et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, au sein duquel promeneurs et randonneurs pourront prendre le temps d'apprécier les paysages paisibles du Marais-Vernier et des vallées de la Seine et de la Risle.

L'Eure recèle d'autres paysages :

| Les coteaux calcaires et les falaises :

ils résultent de l'érosion du plateau calcaire par les cours d'eau. La forte pente et l'affleurement de la roche créent un microclimat quasi méditerranéen, favorable au développement d'écosystèmes parmi les plus riches de Normandie.

| **Les terrasses alluviales** : constituées de sables et de graviers charriés par la Seine, elles sont connues pour leurs carrières de granulats. Les milieux épargnés, secs et caillouteux, rappellent la steppe. Une originalité qui se retrouve également dans la faune et la flore.

| **Le bocage** : présent dans les fonds de vallées et l'Ouest du département, il est caractérisé par la présence d'un réseau de haies vives, de vergers et d'une forte proportion de prairies liées à l'élevage bovin.

| **Les zones humides** : avec 4500 hectares, le Marais Vernier est un amphithéâtre naturel qui abrite une faune et une flore riche, c'est d'ailleurs la plus grande tourbière de France. Ses aménagements (digues et dessèchement) réalisés par des hollandais au 17^{ème} siècle sont uniques en Normandie.

1.1 - L'Eure : une très grande variété de paysages

🌱 Un secteur agricole bien vivant :

65% de surface agricole
(360 000 hectares)

L'Eure se caractérise par un paysage de campagnes ouvertes à l'est, par le bocage à l'ouest et par une multitude de prés humides et de massifs forestiers au sud. Cette mosaïque de paysages permet au département de diversifier son agriculture.

Sur les riches plateaux limoneux du Vexin Normand, des plaines de l'Évrecin et du Neubourg, de vastes ou moyennes exploitations se consacrent aux céréales (blé, orge, maïs) et aux cultures industrielles (colza, lin, betteraves à sucre). **Avec 200 000 hectares de blé, l'Eure est le département normand qui produit le plus de céréales.**

Dans le Lieuvin, le Pays d'Ouche et le Roumois, les exploitations agricoles traditionnelles de moindre taille se tournent davantage vers l'élevage bovin, pour la viande et les produits laitiers. L'Eure c'est aussi la culture du Safran, de la framboise, des pommes rouges. La qualité des produits eurois a été récompensée avec 21 médailles reçues lors du Salon International de l'Agriculture de 2020.

🌱 Un patrimoine culturel à découvrir

L'Eure ne bénéficie pas uniquement d'un environnement exceptionnel mais aussi d'un riche patrimoine culturel trop souvent ignoré. Outre de nombreuses églises et abbayes, les 15 bâtiments classés Monuments Historiques de Verneuil-sur-Avre, le département possède d'imposants châteaux médiévaux, bien sûr, comme ceux de la vallée d'Epte et de la Risle, ou encore ceux d'Harcourt et de Château-Gaillard, mais aussi Renaissance, plus tardifs comme Gaillon, Beaumesnil et Champ-de-Bataille.

Le réseau des 22 musées permettent de découvrir également ce département à travers leurs collections : musée Canel à Pont-Audemer, musée des Instruments à Vent à La Couture-Boussey, musée Vie et Métiers d'Autrefois à Breteuil, Musée des impressionnistes à Giverny ou le musée de Vernon...

Un patrimoine naturel bien mis en valeur

L'Eure est un département où il fait bon vivre, séjourner, venir passer un week-end, venir voir les amis ou la famille.

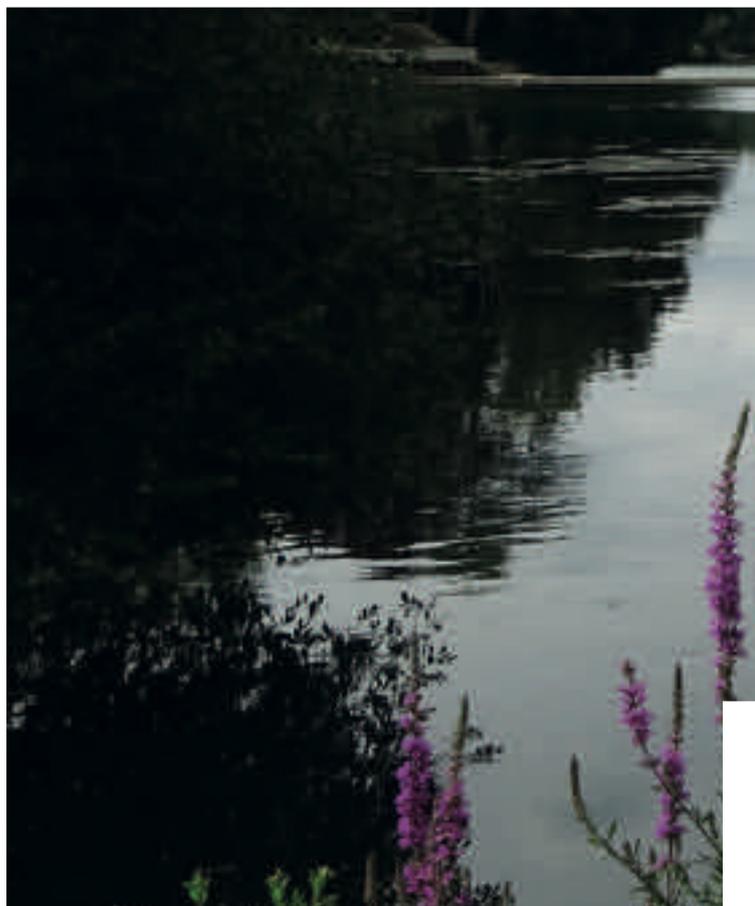
Les nombreuses résidences secondaires (19 000 environ), l'augmentation de 22% d'acquéreurs franciliens dans le département, le déploiement du programme " Petite ville de demain", les différents labels tels que : *Plus beau village de France, Station Verte, Ville d'art et d'Histoire, Département Fleuri, Plus beaux détours de France, Communes touristiques* attestent de la qualité du cadre de vie.

Les amoureux de la nature sont ravis dans ce département dont un cinquième du territoire est couvert de forêts (soit environ 23 %) : hêtraie de Lyons-la-Forêt, forêts de Conches et de Beaumont.

Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales.

Le patrimoine naturel du département de l'Eure compte aussi de nombreux jardins aménagés par l'homme. Et si la renommée de Giverny dépasse les frontières de l'Eure, il en est bien d'autres moins célèbres mais tout aussi beaux : Parc du Château d'Acquigny, Arboretum d'Harcourt, Parc du Château du Troncq, Jardins du Champ-de-Bataille au Neubourg, Parc du Château de Vascoeuil, Château de Fontaine-la-Sorêt.

L'Eure compte 8 jardins classés remarquables, 59 Espaces Naturels Sensibles. Un programme d'animations permet de mieux comprendre cet environnement.



L'Eure au fil de l'Eau

L'eau est un élément omniprésent dans ce département ayant emprunté son nom à l'une de ses rivières. L'Eure, la Risle, l'Andelle, la Charentonne, l'Epte, la Avre et bien évidemment la Seine. **Ce sont plus de 3176 km qui composent un réseau hydrographique pluriel.** Cela lui confère une grande partie de son charme, elle lui a aussi fourni une formidable source d'énergie qui permet de développer une importante activité industrielle au 19^e siècle (moulins dans la vallée de la Risle, filature Levavasseur vallée de l'Andelle).



1.2 - Le Conseil départemental de l'Eure

Le Département, appelé également Conseil départemental, est une collectivité territoriale qui intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des habitants.

Il exerce les compétences qui lui sont confiées par la loi. Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives et peuvent varier en fonction des besoins du territoire.

Les Conseillers Départementaux, élus pour 6 ans, sont élus dans chaque canton.

L'Eure compte 23 cantons, soit 46 conseillers départementaux (23 femmes et 23 hommes).

Environ 2500 personnes sont salariées du Conseil départemental et travaillent aux quatre coins de l'Eure pour mettre en œuvre les missions et actions de ce service public. Professionnels du social, de la santé, des routes, des bâtiments, de la comptabilité, du juridique, de l'environnement, du secrétariat, de l'accueil, de l'informatique, du patrimoine... s'activent quotidiennement afin de répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Les services départementaux sont structurés en quatre grandes délégations comprenant, elles-mêmes, différentes directions et services :

- délégation sociale (enfance et famille, personnes âgées, handicap, adoption, insertion, foyer de l'enfance...);
- délégation ressources et pilotage (finances, commande publique, affaires juridiques...);
- délégation aux territoires (routes, aménagement du territoire, environnement, agriculture, archives...);
- délégation identité territoriale, culture et sport (jeunesse, communication...).

Si une partie du personnel du Conseil départemental travaille à l'Hôtel du Département à Evreux, la majorité agit au plus près des Eurois, sur tout le territoire, au sein des centres médico-sociaux, des agences routières ou bien des 54 collèges publics.

Le Département de l'Eure intervient dans l'entretien des routes et des collèges, la rénovation du patrimoine, les aides sociales (RSA, handicap, adoption...), la sécurité notamment les sapeurs-pompiers, la santé, le tourisme, l'agriculture, la protection de l'environnement, la culture et le sport, etc. Chaque jour, il agit pour le développement du territoire et la qualité de vie dans l'Eure.

L'Eure, département normand entre Paris et la côte normande, constitue la porte d'entrée de la Normandie, à 45 minutes de la capitale française.

Avec une population de 602 825 personnes, l'Eure a gagné environ 2000 habitants par an.

Ce département a eu la plus forte croissance démographique de la région (+ 0,5 % de croissance de la population/an), même si elle reste inférieure à la moyenne nationale. 28 % de la population a moins de 20 ans.

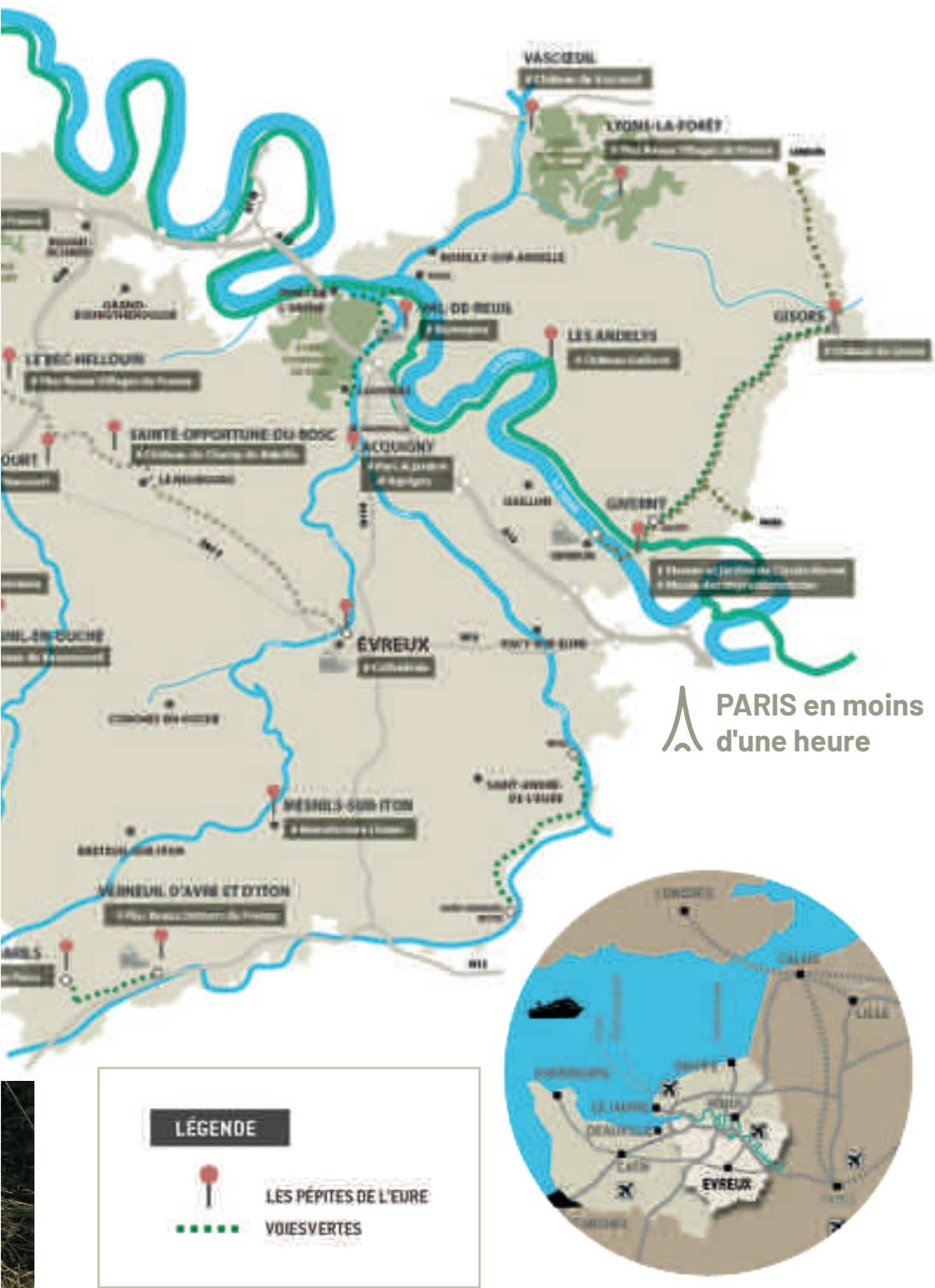
L'Eure en quelques chiffres

- ▶ 602 825 habitants
- ▶ Superficie : 6040 km²
- ▶ Densité : 99 hab/km²
- ▶ 585 communes réparties sur **23 cantons**
- ▶ Préfecture : **Evreux**
- ▶ Sous-préfectures : **Bernay** et **Les Andelys**
- ▶ **7** communes de plus de 10 000 habitants : Les Andelys, Bernay, Gisors, Louviers, Pont-Audemer, Val-de-Reuil, Vernon
- ▶ **16** établissements publics de coopération intercommunale
- ▶ Un axe fluvial majeur : la **Vallée de la Seine**.



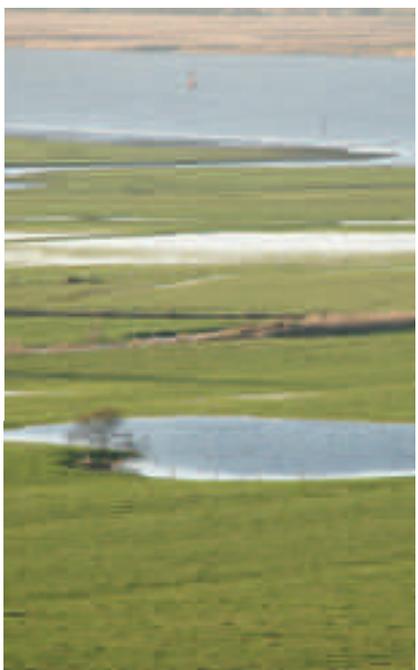
HONFLEUR
DEAUVILLE
CABOURG
en 30 min





 PARIS en moins d'une heure

L'activité principale des visiteurs de l'Eure est la visite des villes et des villages. Les clientèles découvrent ainsi le patrimoine, les sites et lieux de visite présents dans ces communes ainsi que l'architecture typiquement normande. Le fleurissement des villes et villages est un atout indéniable autant pour les clientèles touristiques que pour les habitants qui profitent d'un cadre de vie agréable. C'est un facteur non négligeable d'attractivité du territoire.



1.3 - L'Agence de Développement Touristique

Pour mener à bien sa politique de développement touristique, compétence partagée entre la Région, le Département et les EPCI, le Département de l'Eure dispose d'une Agence de Développement Touristique (ADT27) : Eure Tourisme.

Opérateur touristique du Conseil départemental, l'ADT27 conseille et assure la mise en œuvre de la politique touristique.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des professionnels et des territoires en matière de développement de l'économie touristique et de ses retombées.

Par son action en matière de promotion, d'observatoire départemental et d'accompagnement des prestataires, il contribue aux côtés des services du Département à l'attractivité de l'Eure. Pour assurer son fonctionnement et les missions qui lui sont confiées,

le Département de l'Eure accorde chaque année une subvention à l'ADT27 encadrée par une convention d'objectifs annuels.

En 2017, pour **renforcer ses missions BtoB (entreprise à entreprise)**, le Comité Départemental du Tourisme a évolué en **Agence de Développement Touristique (ADT)**, élargissant ainsi sa gamme de services à destination des prestataires touristiques.

L'année 2017, marque également le déploiement d'une nouvelle marque touristique : *L'Eure, je suis ailleurs en Normandie*.

Une marque qui montre notre appartenance à la Normandie (2^{ème} région la plus connue au monde, après la Californie), mais qui positionne aussi l'Eure comme une destination nature (département le plus boisé de Normandie),

de court-séjour, de déconnexion, de tourisme confidentiel et authentique.

L'objectif de la marque **L'Eure #Je suis ailleurs en Normandie** est d'assurer un positionnement stratégique différencié des autres destinations normandes en misant sur les atouts propres et singuliers du territoire.

Notre stratégie est donc de capitaliser sur les synergies entre **acteurs touristiques** (offices de Tourisme, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, CAUE27, EAD, CRT Normandie), collectivités territoriales et **services départementaux** afin de proposer ou relayer une offre de services la plus complète possible, et ce, dans le **seul intérêt de la destination Eure** et de ses prestataires.

Notre action s'organise autour de deux axes :

NOS MISSIONS

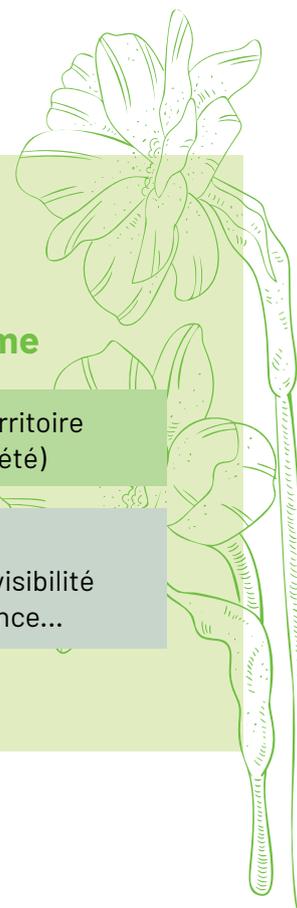
L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'EURE 2 grands cœurs de métier au service des acteurs du tourisme

Accompagner le développement de l'offre et des territoires (retombées économiques)

Ingénierie à 360°
Apports d'outils, d'expertises et de services aux acteurs touristiques
Développements de filières
Appui mise en marché...

Développer l'attractivité du territoire (retombées images, notoriété)

Plan marketing
Communication et actions de visibilité
Stratégie digitale et d'influence...



La traduction concrète de ces deux axes étant le plan d'actions triennal (actuellement 2019/2021) et qui pourrait se résumer en une phrase : **Notre métier, vous accompagner !**

L'Agence de Développement Touristique de l'Eure a été missionnée par le Conseil Départemental pour organiser la campagne des *Villes et Villages Fleuris* sur le département. Intégrée dans le pôle « Accompagnement et développement de l'offre et des territoires » cette mission est gérée à 50 % de son temps par Laurence Maillard. Elle s'organise autour de 3 grandes missions : les visites de jurys, l'accompagnement des communes en matière de fleurissement et la rédaction du dossier de candidature au label « département fleuri ».

Pour mener à bien la mission *Villes et Villages Fleuris*, Laurence MAILLARD anime un réseau de jurys de secteurs composés de 40 personnes. Elle s'appuie également sur les compétences de partenaires (CAUE27, Union des Maires, Jardiniers de l'Eure...) et sur les compétences internes à l'ADT27, notamment auprès des personnes en charge de la presse et de l'animation des réseaux sociaux.

CONTACT EURE TOURISME

• Laurence MAILLARD

Chargée de missions Recherche d'investisseurs et Cadre de vie
- Agence de Développement Touristique
▶ 3 bis, rue de Verdun - 27000 Evreux
02 32 62 84 46
laurence.maillard@eure-tourisme.fr

Précédentes attributions au Trophée Département Fleuri
1^{ère} attribution : 2011 - Renouvellement : 2016

5 conseillers départementaux et 7 élus de communes sont impliqués dans la démarche :

• **Colette BONNARD** : Conseillère Départementale
Maire de Mesnils-sur-Iton
▶ 51, rue Sylvain Lagescarde - 27240 Mesnils-sur-Iton

• **Gérard CHERON** : Vice-président en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement, de la protection des ressources naturelles et de la transition énergétique - Maire de Breteuil
▶ Rue Huckelhoven - 27160 Breteuil

• **Sébastien LECORNU** : Président du Conseil Départemental
▶ Hôtel du Département - 27000 Evreux

• **Martine SAINT-LAURENT** : Vice-présidente en charge du patrimoine historique, de la lecture publique et des archives départementales
Maire de Houetteville
▶ Route d'Evreux - 27400 Houetteville

• **Thierry PLOUVIER** : Conseiller départemental, vice-président de l'ADT27 - Maire de Lyons-la-Forêt
▶ 20 Rue de l'Hôtel de Ville - 27480 Lyons-la-Forêt

• **Nicole BIERMANN** : Adjointe au Maire
▶ 31, rue Hippolyte Lozier - 27320 Nonancourt

• **Gérard BRUNEAU** : Adjoint au Maire
▶ Rue Huckelhoven - 27160 Breteuil

• **Jean-Claude DUFOSSEY** : Maire du Fidelaire
▶ 7 rue de la Mairie - 27190 Le Fidelaire

• **Bernard FORCHER** : Maire de la Neuville-du-Bosc
▶ Le Bourg - 27890 La Neuville-du-Bosc

• **Jean-Claude GIRARDON** : Adjoint au Maire
▶ 1, place Saint-Blaise - 27180 Caugé

• **Jean-Michel de MONICAULT** :
Maire de Croisy-sur-Eure
▶ Route de Menilles - 27120 Croisy-sur-Eure

• **Jacky SABOURIN** : Adjoint au Maire
▶ Route de Menilles - 27120 Croisy-sur-Eure

Plusieurs membres des jurys sont des élus de collectivités qui ont arrêté leur mandat en 2020.



2

PARTIE

Orientation & Stratégie

Le département intervient dans de nombreux domaines dont l'agriculture, l'environnement et le tourisme où des actions sont mises en place pour protéger la nature, respecter les ressources et favoriser un tourisme vert.





2.1 - Un département avec une politique forte en matière de gestion et de valorisation du cadre de vie naturel, et de préservation de l'environnement

La politique du Conseil Départemental de l'Eure en faveur du développement durable est un axe fort dans lequel le département s'est engagé en mettant en place notamment un plan Nature pour la période 2017-2027 et en consacrant 13 millions d'euros.

Avec ce plan Nature, le département se dote d'une véritable stratégie pour préserver les milieux naturels qui s'articule autour de

3 orientations :

- ▶ Faire du Département un acteur central de la gestion des patrimoines naturels remarquables et ordinaires, éléments constitutifs des paysages de Normandie ;
- ▶ Faire du patrimoine naturel un facteur d'attractivité du territoire et de la qualité de vie des Eurois, contributif du développement des territoires et des activités utilisant les ressources naturelles ;
- ▶ Offrir un accès à la Nature pour chaque Eurois via le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

(source : Schéma Eure Nature Sensible)

Ces orientations se traduisent en 10 axes de travail avec notamment le développement et la gestion du réseau des Espaces Naturels Sensibles qui est identifié comme prioritaire.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles validé en 2019 est donc un outil de planification des actions, de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.



2.1.1 - Les Espaces Naturels Sensibles et patrimoines naturels remarquables et de préservation de l'environnement

59 ENS sont identifiés sur le territoire eurois et un budget de 13 millions d'euros a été prévu afin de les restaurer. Cette action s'inscrit dans le Plan Nature. Le schéma nommé « Eure Nature Sensible » précise les actions qui seront mises en place jusqu'en 2030.

Un des enjeux de ce schéma « Eure Nature Sensible » est d'améliorer la qualité de vie des Eurois. Cet enjeu est complémentaire aux actions mises en place dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris qui vient lui aussi renforcer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Le schéma s'articule autour de 2 documents :

- ▶ Le schéma « Eure Nature Sensible » objectif 2030,
- ▶ Un atlas cartographique qui présente l'ensemble des sites.

La volonté du Département en lien avec les collectivités locales est de travailler sur l'aménagement et l'équipement de ces ENS afin de les rendre plus accessibles et augmenter la fréquentation des publics (habitants, touristes...). L'objectif du département est de proposer : « des coins de nature préservée à côté de chez soi » pour sensibiliser les Eurois à la nécessité de préservation des richesses environnementales et leur faire découvrir la nature dans l'Eure. Pour faciliter ces accès il est prévu de mettre en place des outils numériques dédiés, une signalétique adaptée et des nouveaux panneaux d'information.

Le Département souhaite « faire entrer l'école dans la nature » en proposant des sorties spécifiques à destination des scolaires et plus particulièrement les collégiens.





2.1.2 - Restauration et préservation des mares

Le Département a aussi mis en place un dispositif spécifique qui vise à protéger et restaurer les éléments du paysage que sont les mares, haies et arbres têtard.

Les objectifs sont les suivants

(source : www.eureennormandie.fr) :

- **Améliorer** la connaissance du patrimoine paysager via les réseaux de mares.
- **Encourager les actions et travaux de restauration et préservation** des mares afin de garantir leurs fonctions paysagères, hydrauliques et écologiques.

Ce dispositif vise à aider financièrement certaines structures (communes, EPCI...) ayant la compétence restauration des mares.

Dans le cadre du label *Villes et Villages Fleuris*, certaines communes de l'Eure valorisent les mares par de l'aménagement paysager tout en préservant la biodiversité. Cela participe à la qualité et au cadre de vie des habitants. Ces communes font appel aux compétences du CAUE 27 pour l'aménagement de la mare et ses abords puis elles installent des panneaux pédagogiques.

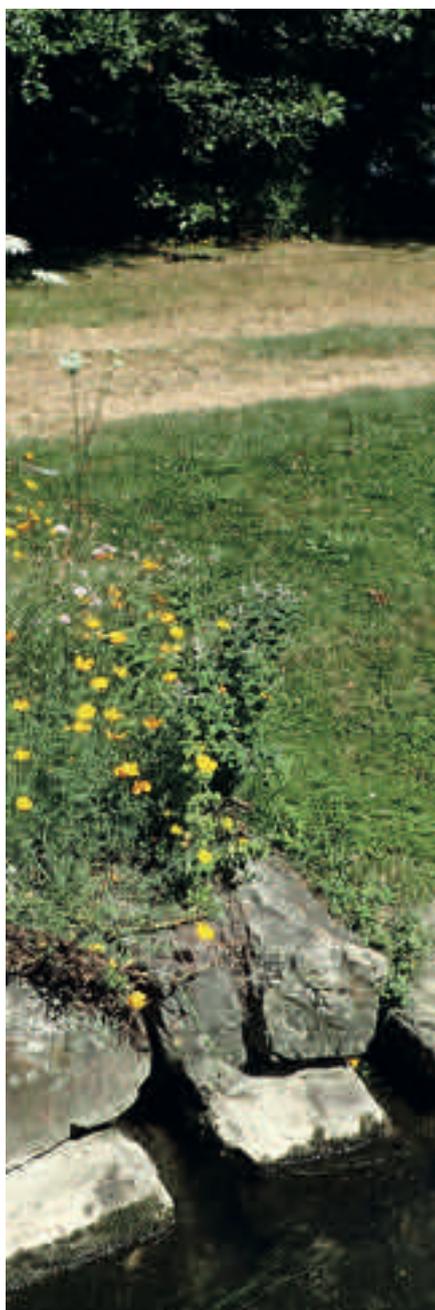
2.1.3 - Un plan unique en faveur de la biodiversité

Le Département a mis en place un plan de sauvegarde des plantes messicoles et insectes pollinisateurs. Ce plan est unique en France et regroupe 12 actions spécifiques sur la période 2017-2021.

Ces actions sont en lien avec les acteurs du monde agricole et de l'environnement mais également les habitants : « **gestion de parcelles conservatoires, fourniture de graines pour le semis de jachères fleuries, promotion du label Vraies messicoles, animations pédagogiques, création d'outil innovant...** »

(source : www.eureennormandie.fr)

Dans ce cadre le Département anime l'observatoire participatif « A la recherche des fleurs des champs » et propose un concours photos « Observez et participez » qui permet de faire connaître aux publics les plantes messicoles.



DEPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

CONCOURS PHOTO

À LA
RECHERCHE DES
FLEURS
DES
CHAMPS

OUVREZ L'ŒIL PARTOUT DANS L'EURE !
Si vous observez ces plantes en bord de champs,
envoyez-nous vos photos et la localisation via notre formulaire en ligne
observatoire-messicoles.eure.fr ou directement sur observatoire-messicoles@eure.fr

UNE SURPRISE POUR LES PLUS BELLES PHOTOS !

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR → OU EN FLASHANT CE QR CODE →

eureennormandie.fr    @EureenNormandie 

Des ruches comme outils pédagogiques

Pour sensibiliser les publics (grand public, scolaires...), le Département, en collaboration avec des professionnels a fait installer des ruches sur les sites départementaux d'Harcourt et de Gisacum. Ces ruches servent de support pédagogique lors des actions de sensibilisation à la préservation des insectes pollinisateurs et des messicoles.

« Une nature préservée : un territoire attractif » (source : Plan Nature)

« *Le patrimoine naturel est un facteur d'attractivité : la qualité de vie dans l'Eure et l'usage des ressources naturelles ou de loisirs sont un véritable atout à développer et valoriser* ».
(source : Plan Nature).

Le Département souhaite que l'urbanisation se développe tout en respectant un bon équilibre avec la nature. Près d'un millier d'hectares est urbanisé dans l'Eure chaque année. Les citoyens, quant à eux, souhaitent bénéficier de coins de nature notamment dans les villes. Cette urbanisation va à l'encontre de leurs attentes puisque chaque année des terres agricoles et espaces naturels sont urbanisés.

Pour réussir à trouver un juste équilibre dans l'aménagement du territoire le Département :

- ▶ « Accompagne les collectivités locales, en particulier les EPCI, dans l'élaboration des documents d'urbanisme, outils contribuant à la mise en valeur du patrimoine naturel ;
- ▶ Incite à la réduction de l'étalement urbain via la création de ceintures vertes autour des pôles urbains ;

- ▶ Prend en compte les ressources naturelles dans la réalisation de ses projets routiers ou de constructions immobilières (études d'impact, certification, mesures compensatoires...). »
(source Plan Nature)

La politique en matière de fleurissement dans le cadre du label *Villes et Villages Fleuris* s'inscrit également dans cette démarche de mise en valeur d'espace vert dans les villes et les communes rurales. L'objectif est de pouvoir proposer dans les villes des espaces de ressourcement pour les habitants (espaces verts, parc fleuris avec installation de mobilier pour la détente...).

Le Département a ainsi créé en 2016, deux prix spécifiques répondant aux critères *Villes et Villages fleuris* :

- ▶ Prix de la préservation de l'environnement
- ▶ Prix de l'aménagement urbain.

Un enjeu prioritaire : la gestion des espaces verts départementaux

Dans le cadre des enjeux de santé publique et de la préservation des ressources naturelles, le Département a opté pour une gestion différenciée et a généralisé la suppression des produits phytosanitaires sur les propres sites du Département :
Gisacum, Harcourt, bords de routes, Hôtel du Département à Evreux et collèges.

Un document nommé « zéro phyto dans les collèges » a été édité et mis en ligne sur le site internet du Département.

Ce document reprend les thèmes sur lesquels les agents et gestionnaires de collèges ont été accompagnés. Il est composé de plusieurs parties qui reprennent la politique départementale en matière de respect de l'environnement :

- Zéro phyto et changements de pratiques.
- Des outils pour faciliter la gestion (brûleur thermique, outils manuels...).
- Une gestion adaptée à chaque type d'espace
- Le zéro phyto une opportunité pour votre collège (projets pédagogiques autour de ce sujet)



Le label « établissements du développement durable »

Sur 54 collèges de l'Eure, 21 sont engagés dans le label « établissements du développement durable » qui récompense les établissements scolaires normands qui ont engagé une politique de développement durable.

Cette politique est totalement en phase avec le label *Villes et Villages Fleuris*, en effet les communes labellisées sont sensibilisées et adaptent leurs pratiques pour prendre en compte les enjeux écologiques de leur territoire. Les accompagnements réalisés par l'Agence de Développement Touristique de l'Eure et le CAUE 27 permettent de mettre en avant cette nécessité de préservation des ressources et d'alerter les communes sur les problématiques de santé publique. De nombreuses communes ont d'ailleurs fait le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

2.1.4 - Trois défis pour un département engagé dans le développement durable

Le Département a mis en place une stratégie qui s'articule autour de 3 grands défis :

- ▶ Aller vers un modèle énergétique sobre et durable.
- ▶ Préserver les ressources naturelles.
- ▶ S'engager dans la transition sociale et solidaire.

• Aller vers un modèle énergétique sobre et durable

Le Département travaille sur l'efficacité énergétique, la limitation des gaz à effet de serre et l'utilisation d'énergies renouvelables.

A titre d'exemple, « entre 2015 et 2018, le Conseil Départemental a réduit de 3% ses émissions de gaz (GES) à effet de serre par agent. Ceci principalement en renouvelant son parc automobile avec des véhicules moins consommateurs ». (source : www.eureennormandie.fr).

• Préserver les ressources naturelles

L'eau : une ressource précieuse à protéger

Le territoire de l'Eure est couvert par 8,7% de milieux humides et aquatiques (soit 3% de la surface de la France Métropolitaine).

Face à cet enjeu, il a mis en place un plan d'action 2020-2030 en faveur des milieux humides aquatiques de l'Eure (PDAMAH).

« Au regard des enjeux, la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur des milieux humides et aquatiques (PDAMAH) est apparue nécessaire. Ce plan d'actions doit garantir la préservation de ce patrimoine et définir clairement, et de façon collective, les moyens et responsabilités de chaque territoire et acteurs pour son maintien. » (source : PDAMHA 2020-2030).

« 5 grands axes de travail ont donc été mis en place pour les 10 années à venir :

1. Organiser le réseau départemental et la gouvernance
2. Préserver et gérer des milieux humides et aquatiques
3. Inventorier les milieux humides pour mieux les gérer
4. Renforcer la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement du territoire
5. Faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent ».

Le label *Villes et Villages Fleuris* participe grandement à la préservation de la ressource en eau en incitant les communes à utiliser des plantes moins consommatrices d'eau, par du paillage par exemple... et à mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie pour tout nouvel aménagement (gymnase...).

• S'engager dans la transition sociale et solidaire

Sur cet axe, le Département souhaite travailler sur l'éducation au développement durable, la cohésion sociale et lutte contre l'exclusion, l'équité territoriale, la santé et épanouissement de tous les êtres humains.

Le label *Villes et Villages Fleuris*, prend en compte le lien social par la mise en place de jardins partagés, de jardins familiaux, d'actions pédagogiques envers les scolaires...





Développement Durable

Rapport de situation
2019

Rapport annuel 2019 de la situation de la collectivité en matière de développement durable
(Conformément au décret n°2011-607 du 17 juin 2011 en application de la loi du 12 juillet 2010
portant engagement national pour l'environnement)

Le développement durable dans l'Eure : des rapports de suivis annuels

Le Département a édité un rapport de situation en matière de développement durable

« Face aux enjeux environnementaux que sont le changement climatique, la perte de la biodiversité, la raréfaction des ressources, une transformation rapide et de grande ampleur est à mettre en œuvre pour accéder à un développement durable.

Chacun doit être acteur de cette transition écologique et solidaire, de façon individuelle et de façon collective.

Comme défini dans l'agenda mondial pour 2030, le Département de l'Eure se saisit de cette question essentielle et universelle en l'abordant de façon systémique et transformative. Il s'agit bien de réinterroger l'ensemble des pratiques, missions et politiques à travers le filtre des 3 piliers et des 17 objectifs de développement durable en identifiant leurs interactions, dans un souci du long terme, d'efficacité et d'amélioration continue. » Introduction du rapport de situation 2019 par Pascal LEHONGRE, Président du Département de l'Eure.

2.1.5 - Schéma départemental des Zones d'Activités Économiques de l'Eure

Il a pour vocation d'accompagner les territoires dans l'évolution de leurs pratiques d'implantation d'activités : « Vers la gestion durable du parcours résidentiel d'entreprises. »

Le Département est engagé depuis 2019 dans la participation du capital d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : « La Manufacture des Capucins ». Cette société a pour but de susciter et d'accompagner les changements de mode de vie dans tous les aspects de la transition écologique : consommation, alimentation, habitat, mobilité, travail, énergie, déchets...

2.1.6 - Biodiversité, ressources naturelles et transition énergétique :

Un plan d'action « Zéro déchets, zéro gaspillage » a été mis en œuvre par le Département en partenariat avec l'Ademe. Ce plan d'actions se décline en deux axes :

- ▶ l'accompagnement du territoire dans la prévention
- ▶ la gestion des déchets et la mise en œuvre de la démarche écoresponsable des sites départementaux avec un accent sur les collèges.

Au programme de 2020 la réalisation d'un diagnostic déchets dans l'ensemble des sites départementaux avec un plan d'actions visant la prévention, la valorisation et la gestion efficace des déchets.

(source : Développement Durable : rapport de situation 2019).

2.2 - Une politique touristique qui prône le « slow life »

Bien conscient que l'activité principale des touristes qui viennent dans l'Eure est la visite de Villes et Villages, le Département et l'Agence de Développement Touristique de l'Eure ont intégré une action nommée « **Faciliter la mise en Tourisme des villes et villages** » dans le Schéma Départemental Touristique 2017-2021. Cette action a pour objectif de sensibiliser les élus et techniciens à mieux intégrer le tourisme dans leurs politiques d'aménagement urbain mais également de maintenir la politique en faveur du fleurissement.

Dans le cadre de cette fiche l'ADT27 et le CAUE27 ont réalisé des accompagnements auprès de certaines communes de l'Eure.

La reconexion à la nature et la valorisation des espaces naturels font partie intégrante de la mise en valeur touristique. A ce titre, le Département soutien la mise en tourisme de Château-Gaillard qui est situé sur un site classé Natura 2000, de la base de loisirs de

Léry-Poses située dans une boucle de la Seine, du Marais Vernier, classé Ramsar et le développement de l'offre de proximité (Arboretum d'Harcourt et autres sites patrimoniaux).

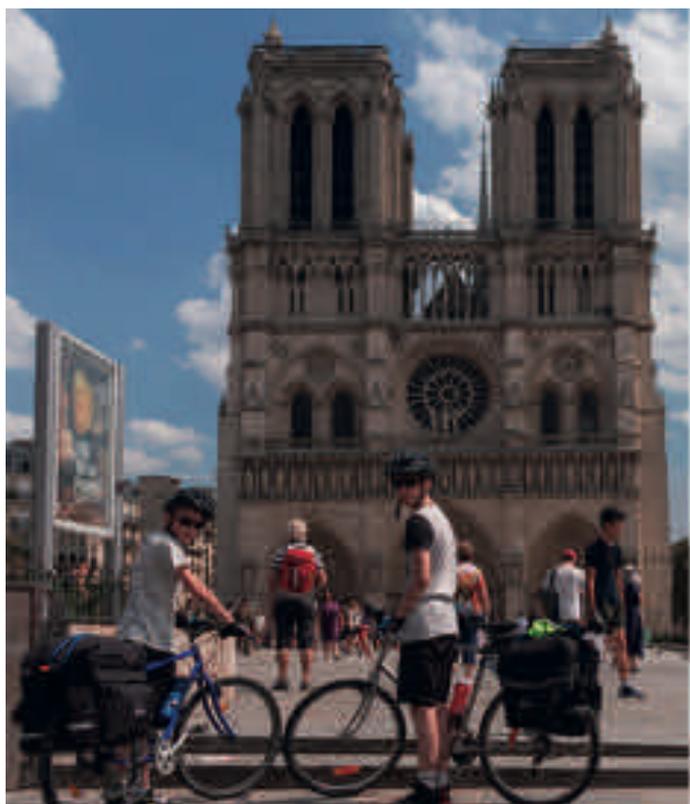
Le Département et l'Agence de Développement Touristique de l'Eure travaillent également sur le développement de filières porteuses respectueuses de l'environnement et qui permettent de faire découvrir les paysages et espaces naturels de l'Eure. Parmi ces filières, le cyclotourisme est un axe fort de la politique touristique départemental avec plusieurs grands itinéraires qui permettent de développer la mobilité douce sur le territoire (vélotaffeurs, cyclotouristes, vélo/plaisir), les retombées économiques :

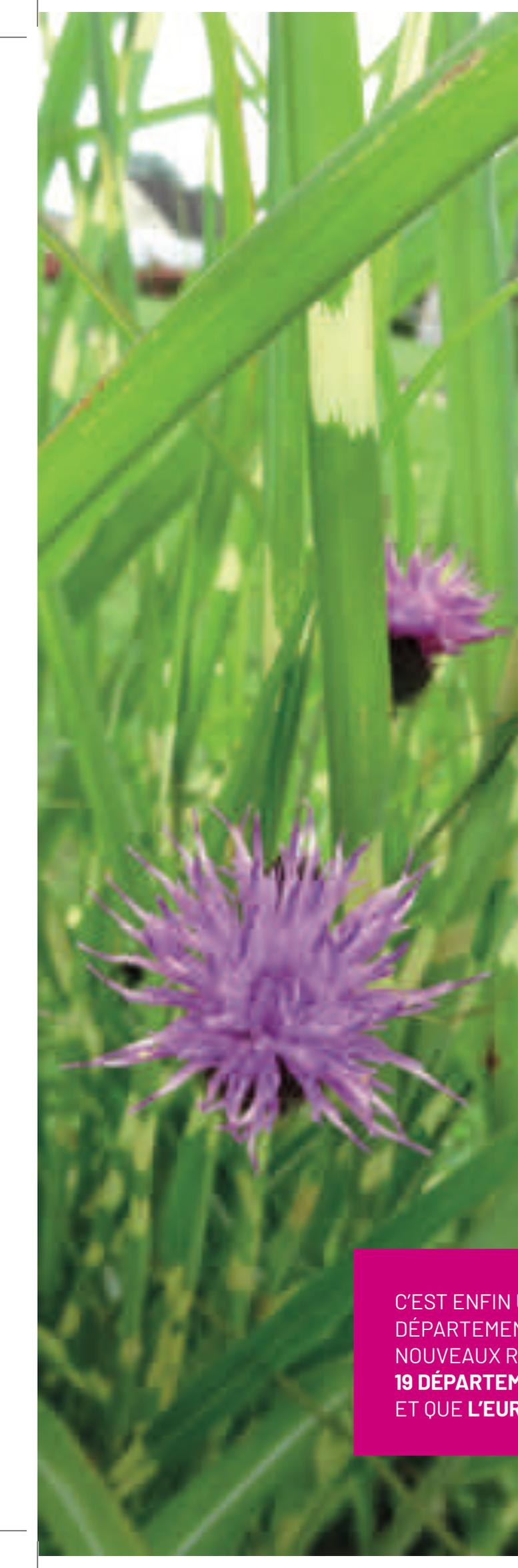
► *La Seine à vélo* qui relie Paris à la mer en passant au maximum par les bords de Seine. Inaugurée en 2021 sur un itinéraire provisoire avec pour objectif à 2025 : 72 km de Voies Vertes et 46 km de voies

partagées, l'itinéraire traverse 37 communes euroises et offre à ses usagers des paysages époustouffants, des patrimoines incontournables, des pauses reconfortantes et gourmandes et demain différents services (réparateurs, loueurs, hébergeurs, food-truck)

► *L'Avenue Verte London Paris* est un itinéraire de 400 km qui traverse le département de Gisors jusqu'à la Vallée de la Seine.

Dans le cadre de la mobilité douce le Département a également retravaillé son Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes en priorisant sur 11 itinéraires (640 km de voies vertes ou partagées dont plus de 300 km à créer). Ce schéma a pour objectifs de proposer plus de circuits d'itinérance douce, d'améliorer les itinéraires existants et proposer des connexions entre les itinéraires. Le Département y consacrera plus de 60 millions d'euros.





2.3 - Les motivations au trophée et le développement de la campagne

Obtenu pour la première fois en 2011 puis renouvelé en 2016, le Trophée Département Fleuri récompense le dynamisme d'un Département pour son fleurissement. Il est la garantie qu'un Département s'engage à promouvoir la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. **Notre souhait de candidater pour la troisième fois c'est aussi :**

► **Une reconnaissance pour le Département de l'Eure** qui met en œuvre différentes politiques permettant **la préservation des espaces naturels, des ressources** telle que l'eau, la gestion des déchets et autres actions pédagogiques en faveur de l'environnement. Le Trophée *Département Fleuri* récompense le travail réalisé à l'échelle de l'Eure et conforte le Département dans son engagement en faveur du développement durable.

► **Une récompense pour les communes engagées** dans le label *Villes et Villages Fleuris* qui travaillent chaque année à **l'amélioration du cadre de vie et au changement de leurs pratiques afin de respecter l'environnement et de préserver les ressources naturelles**. Les membres des jurys notent des évolutions positives de la part des communes qui proposent chaque année des nouveautés que ce soit en matière d'aménagements (mise en place d'un nouvel espace vert, d'un fleurissement près d'une mare...) ou de pratiques (utilisation des eaux pluviales, paillages...).

► Le Trophée *Département Fleuri* permet également de mettre en avant auprès des communes l'intérêt du cadre de vie et de la qualité d'accueil aussi bien pour les habitants que les touristes. Cela sert de base de discussion lors des accompagnements des communes réalisés par le CAUE27 et l'ADT27. Cela conforte l'implication du Département et des communes dans le label *Villes et Villages Fleuris*.

C'EST ENFIN UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ SUR LEQUEL LE DÉPARTEMENT PEUT COMMUNIQUER POUR ATTIRER DE NOUVEAUX RÉSIDENTS. SACHANT QUE SEULEMENT **19 DÉPARTEMENTS** EN FRANCE DISPOSENT DE CE LABEL ET QUE **L'EURE EN EST L'UNIQUE DÉTENTEUR EN NORMANDIE.**



3

PARTIE

Animation de la mission

3.1 - S'appuyer sur un réseau de partenaires

La campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* existe par la volonté du Département, certes, mais elle ne serait rien sans l'implication des partenaires, la volonté des élus et la motivation des techniciens.

C'est fort de ce réseau que la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* continue et évolue chaque année.

L'animation de la mission passe par la sensibilisation et la formation des jurys. Ainsi, chaque année, les jurés sont invités à participer aux journées techniques, de formation et aux éductours. Cette animation, portée par l'Agence de Développement Touristique de l'Eure, favorise la cohésion et facilite les échanges et le partage d'expérience entre jurys de secteurs, départementaux et régionaux.



Elle se déroule en plusieurs temps forts

- ▶ **Juin** : Réunion de lancement de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* :
 - rappel de l'organisation, présentation des tournées, formation des jurés à la grille de critères d'évaluation ;
 - intervenants extérieurs sur des thèmes spécifiques ;
 - visite de la ville ou d'un aménagement incontournable.
- ▶ **2021** : Les communes regroupées à Mesnil-sur-Iton
- ▶ **2020** : Les communes regroupées (annulée)
- ▶ **2019** : Du sauvage dans mon village, agir pour la biodiversité à Jouy-sur-Eure
- ▶ **2018** : Re-végétalisation des cimetières à Sainte-Marie-d'Attez
- ▶ **2017** : Les espaces naturels sensibles à Condé-sur-Iton
- ▶ **2016** : Formation sur le thème du paysage à Conches-en-Ouche et Gaudreville-la-Rivière
- ▶ **Septembre/octobre** : éductour (visite et formation) à destination de tous les membres des jurys et ayant obtenu un prix départemental l'année N-1.



- ▶ **2020** : annulé à cause de la Covid-19
- ▶ **2019** : Parc Floral William Farcy et Veules-les-Roses (76)
- ▶ **2018** : Le Plessis-Robinson ****, l'esprit village (92)
- ▶ **2017** : Permaculture, jardin bio ou à la française... À chacun son charme ! (27)
- ▶ **2016** : Chartres (28)

Une enquête de satisfaction est réalisée tous les ans auprès des participants sur la pertinence et l'organisation de ces éductours.

- ▶ **Décembre** : Réunion de débriefing, suivie de la remise des prix *Villes et Villages Fleuris* au Conseil départemental de l'Eure à Evreux.



3.2 - Les partenaires

L'Agence de Développement Touristique de l'Eure met en place des conventions avec des partenaires identifiés et incontournables pour le développement de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*.

Ainsi, elle s'engage auprès d'eux à les associer aux réunions (groupes de travail, journée technique et remise des dossiers, éductour, réunion bilan, remise des prix départementale...) et prend en charge la communication de chaque association en insérant son logo sur tous les supports de communica-

tion liés à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*.

L'Agence de Développement Touristique gère l'organisation de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* et fournit tous les documents nécessaires au bon déroulement des visites.



Le Conseil départemental est le maître d'ouvrage de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*.

Cela se traduit par :

- ▶ l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence de Développement Touristique,
- ▶ le soutien et la participation des conseillers départementaux associés à la démarche de fleurissement,
- ▶ la politique environnementale menée par le Conseil départemental,
- ▶ l'implication du service du Cabinet et du service communication du Conseil

départemental notamment pour l'envoi des inscriptions, les mises à disposition de salles de réunion, les modifications liées au règlement, l'organisation de la remise des prix (invitation et cocktail), la préparation des prix et des diplômes.

NB : c'est le service communication du Conseil départemental qui a pris en charge le graphisme et l'impression du dossier de candidature du Trophée Département Fleuri en 2016 et en 2021.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)

Le CNVVF constitue le cadre général de l'organisation. Il est le seul garant du label et initie les réflexions autour de son évolution. Organiser le label national, animer et coordonner les organismes en charge du label dans les régions et les départements et promouvoir le label sont les principales missions du CNVVF.

L'Agence de Développement Touristique se fait le relais de toutes les informations et communications réalisées par le CNVVF : kit de communication, modification des panneaux VVF, guide aux communes, lettres d'informations...



LE CONSEIL EN ARCHITECTURE URBAINE ET ENVIRONNEMENT DE L'EURE

Le CAUE27 assure la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère avec pour mission de conseiller, former, informer et sensibiliser les élus, les professionnels du cadre de vie et les particuliers. Le CAUE27 assure notamment auprès des communes un conseil gratuit en aménagement de l'espace public.

Le partenariat entre le CAUE27 et l'Agence de Développement Touristique existe depuis 20 ans. La mise en place et l'évolution de la grille de critères techniques d'évaluation des communes a été le premier travail commun aux 2 structures. Celle-ci reprend les critères nationaux du fleurissement et s'attache à valoriser les démarches respectueuses de l'environnement.

Le CAUE27 joue également un rôle de conseiller technique de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* : participation au jury départemental et co-animation de réunions organisées par l'Agence de Développement Touristique et co-animation de la soirée dédiée à la remise des prix.

Par ailleurs, il assure la promotion de la grille de critères auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires de la campagne départementale :

- ▶ organisation et participation aux journées de formation des membres des jurys départementaux (CAUE27/Agence de Développement Touristique),
- ▶ intervention lors des journées de formation des agents techniques des collectivités mis en œuvre par le CNFPT.



L'ASSOCIATION DES JARDINIERS DE L'EURE

L'association des Jardiniers de l'Eure anime un important réseau d'amateurs ou de passionnés de jardin, de correspondants locaux ou régionaux et d'intervenants. Dans l'Eure, M. Gérard BRUNEAU, Président de l'association est l'interlocuteur privilégié de l'ADT27. Cette association :

- Met à disposition un ou plusieurs membres de son association, parmi ses « correspondants locaux » ou ses « intervenants », pour composer les différents jurys ;
- Assiste aux différentes réunions proposées par l'Agence de Développement Touristique.



L'UNION DES MAIRES ET DES ELUS DE L'EURE

Elle regroupe les 585 communes du département, dont 213 inscrites à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris 2021. Membre du Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique, le représentant de l'Union des Maires fait partie du jury départemental, participe aux réunions et à toutes les visites de communes.



LES COMMUNES BERNAY, PONT-AUDEMER

Les communes sont invitées à participer aux différentes réunions organisées par l'Agence de Développement Touristique. Elles mettent à disposition gracieusement le technicien en charge du fleurissement dans les jurys (de secteur et départemental). Dans le cadre des formations sur le terrain ou de conférences, elles sont sollicitées pour le prêt de salle.



LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE NORMANDIE

Le partenariat entre le CRT Normandie et l'Agence de Développement Touristique se fait chaque année par l'implication d'un membre du jury départemental au sein du jury régional.

Le juré départemental présente les communes proposées à la première fleur ou à la fleur supplémentaire lors des visites en septembre.

Le jury régional invite l'Agence de Développement Touristique et le jury départemental à la remise des prix régionale.

NB : l'Agence de Développement Touristique n'a plus de partenariat avec l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Eure (UDOTSI) et l'association Florysage, deux associations qui ont été dissoutes.

Témoignage

**Jacky Crestey Honoré,
maire de Gaudreville la Rivière**

« Maire de la commune de Gaudreville-la-Rivière, j'ai été désigné par la Communauté de Communes pour représenter cette structure en qualité de membre de jury en 2011. J'ai toujours été sensible à la préservation de la nature.

Je ne connaissais pas du tout l'étendue de cette mission. Au tout début, j'ai été accompagné par trois personnes qui m'ont permis de faire le tour des communes participantes sur un secteur géographique bien défini. Les visites se déroulaient sur trois jours en juin de chaque année et au fil du temps, ma participation a été de plus en plus active avec mes coéquipiers. On formait une vraie équipe à tel point que l'on ne voulait pas en changer, au fil du temps nous sommes devenus amis.

Ce qui m'a amené à découvrir un département dont les paysages sont multiples puisque j'ai visité l'ouest du département à la limite de Honfleur (14) avec ses maisons à colombages, jusqu'au plateau de Saint André, à la limite de l'Eure et Loir (28). J'ai découvert des villages de l'Eure qui m'étaient parfaitement inconnus. C'est très enrichissant personnellement de découvrir des paysages et de faire connaissance de belles personnes qui consacrent beaucoup de temps à l'environnement et à l'embellissement de leur commune. Je trouve que la remise des prix est un moment formidable pour mettre en valeur les communes participantes.

Dans ces communes, j'ai découvert des réalisations très intéressantes sur le plan floral. Des élus et des équipes qui font de réels efforts pour embellir leur commune,

pour améliorer l'environnement parfois avec des moyens limités. J'ai vu des employés passionnés réaliser des choses extraordinaires. Ces visites m'ont permis lorsque j'étais Maire de m'inscrire à la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris et de faire réaliser des projets similaires à ceux que j'avais vus. J'ai pu être moteur aussi pour indiquer la direction qu'un élu pouvait prendre pour améliorer tel site, en m'appuyant sur ce que j'avais appris à travers des rencontres, des formations...

L'idée était bien d'échanger mais on avait le devoir de faire un compte rendu de chaque visite afin de faire remonter auprès du secrétariat d'Eure Tourisme notre constat et les points d'amélioration que nous avons constatés.

Ces critères étaient bien définis pour que les notations soient justes ce qui nous demandait d'être particulièrement vigilants et sérieux dans notre jugement. Finalement même si les trois jours sont intenses, j'ai eu toujours beaucoup de plaisir à visiter les communes où nous sommes reçus avec beaucoup de bienveillance de la part des élus et des techniciens quelle que soit la taille de la commune. Il faut que ces visites soient perçues comme gagnant/gagnant.

En résumé, je ne regrette pas ces 10 ans passés à parcourir notre beau département pour les personnes qui souhaitent s'investir je les encourage vivement à s'engager, c'est une belle expérience à vivre. Je remercie le Président, Laurence et Jean-Marc ».



3.3 – Relations et coordination

3.3.1 - Coordination avec le jury régional

Le palmarès départemental est envoyé au jury régional. Un argumentaire de chaque commune proposée pour l'acquisition de la première fleur ou pour une fleur supplémentaire est également envoyé. Le jury régional visite ensuite les communes et attribue la 1ère fleur, après la visite des communes par le jury départemental. Le jury régional attribue une fleur supplémentaire aux communes déjà classées sur proposition ou non du jury départemental. Il peut en outre déclasser une commune qui ne mérite plus son classement. Chaque année, un représentant du jury départemental est désigné au sein du jury régional. Le palmarès régional est ensuite transmis à l'Agence de Développement Touristique qui le transfère au Conseil départemental. Un ou plusieurs membres du jury départemental assistent à la remise des prix régionaux. Le jury régional peut proposer une commune pour la 4^{ème} fleur au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, avec l'accord du maire de la commune. En 2017, un travail commun entre la Région et les 5 Départements normands a été initié par le Département de l'Eure afin d'harmoniser les visites régionales et de travailler sur une organisation commune. Ce travail n'a pas encore abouti.



3.3.2 Coordination avec le jury national

Le Département de l'Eure a été labellisé « Département Fleuri » en 2011 puis en 2016. Cette distinction a permis à la coordinatrice de la campagne euroise d'intégrer les jurys nationaux et de participer aux réunions organisées par le Conseil National des *Villes et Villages Fleuris* :

- ▶ les visites nationales : cette expérience a permis de rédiger une procédure « Comment bien accueillir le jury national » ;
- ▶ les commissions de labellisations Départements Fleuris ;
- ▶ les Assises Nationales ;
- ▶ les réunions des réseaux à Paris (webinaires en 2020 et 2021) ;
- ▶ les réunions du réseau des Départements Fleuris : Bouches du Rhône, Alsace, Côte d'Or.



La coordinatrice de la campagne euroise relaie des actions portées par le CNVVF : exemple, les 60 ans du label.

Ainsi en 2019 :

- ▶ un prix spécial pour les 60 ans du label a été créé. 6 communes ont été récompensées ;
- ▶ l'album des 60 ans du label a été distribué à toutes les communes inscrites (achat de 300 albums) ;
- ▶ un achat groupé des panneaux d'entrées de ville a été proposé aux communes labellisées : 40 communes sur 80 labellisées ont accepté de participer à cette opération ;
- ▶ un motion design a été réalisé par l'Agence de Développement Touristique de l'Eure pour la remise des prix.





En tant que « Département Fleuri », l'Eure a organisé cette rencontre les 4 et 5 octobre 2018 à Vernon/Giverny. (annexe : Programme Accueil des Départements Fleuris). Les supports techniques réalisés par le CNVVF sont transmis à l'ensemble des jurés et/ou sont adaptés par l'ADT27 : la charte des jurys, le guide aux communes, le guide à l'usage des membres des jurys, la grille nationale, le document de présentation et vidéos du CNVVF...





4

PARTIE

Organisation de la mission

La campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*

L'organisation de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* est confiée chaque année à l'Agence de Développement Touristique par le Conseil départemental. Elle est présidée par le Président de l'ADT27 par délégation du Président du Conseil départemental. Elle est ouverte à toutes les villes et tous les villages de l'Eure et est l'un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de l'accueil des nouveaux habitants et des touristes.

4.1 - L'inscription

Le Conseil départemental de l'Eure adresse un mail début avril à toutes les communes de l'Eure afin de leur communiquer les modalités d'inscription à cette campagne. Les communes contactent ensuite l'Agence de Développement Touristique pour procéder à leur inscription et ce avant le 15 mai.

Les communes labellisées « *Villes ou Villages Fleuris* » (c'est-à-dire labellisées de 1 à 4 fleurs) sont inscrites d'office à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'année suivante. L'inscription est entièrement gratuite.

4.2 - Les critères d'évaluation des communes

La mission des jurys de secteurs et départemental des *Villes et Villages Fleuris* est de pouvoir apprécier la démarche de valorisation de la commune et sa mise en œuvre par le paysage, le végétal et le fleurissement.

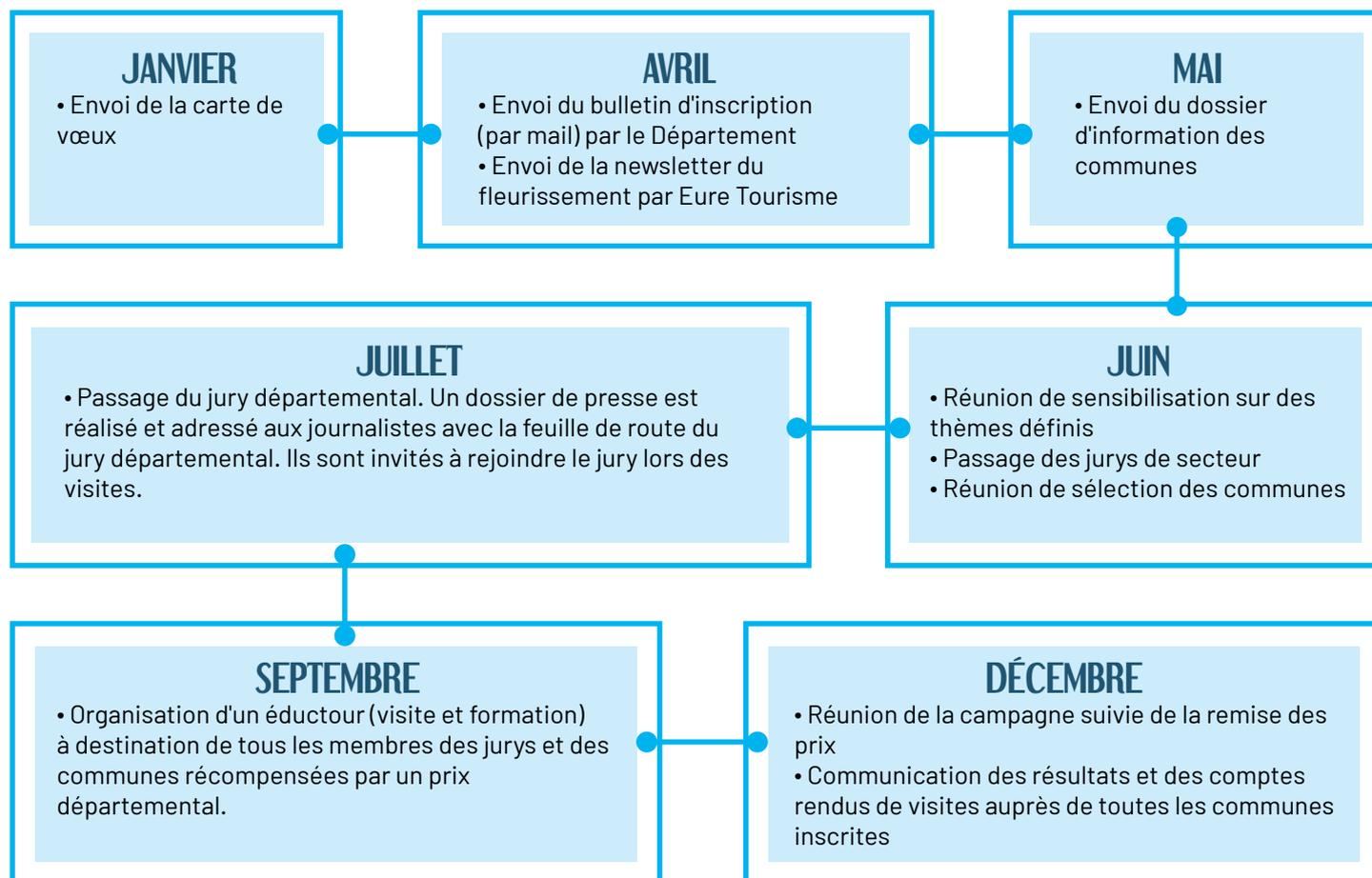
La grille départementale s'appuie sur la grille nationale. Elle en reprend les critères point par point. Elle a néanmoins été adaptée aux spécificités du département de l'Eure, car 80 % de ses communes comptent moins de 1000 habitants. Le label *Villes et Villages Fleuris* est destiné à toutes les communes euroises, qu'elles possèdent - ou pas - un service technique, espaces verts ou fleurissement.

Le label s'adresse également aux petites communes qui rivalisent d'originalité et d'ingéniosité pour maintenir leur niveau. Le Conseil départemental les récompense par un prix, notamment pour les aider à maintenir leur niveau de labélisation.



4.3 - Le calendrier

La campagne départementale des Villes et Villages Fleuris s'étend d'avril à décembre. Elle rassemble les élus, techniciens des communes et membres des jurys.



Et tout au long de l'année :

Animation et mise à jour sur l'espace professionnel dédié :

• <https://pro.eure-tourisme.fr/conseils-et-expertises/villes-et-villages-fleuris/campagne-des-villes-et-villages-fleuris/>



Campagne des Villes et Villages Fleuris



Le concours départemental des Villes et Villages Fleuris est organisé par le Département de l'Eure en partenariat avec les communes inscrites et les jurys de secteur. L'objectif est de promouvoir le fleurissement et de récompenser les communes qui ont obtenu le meilleur résultat.



Mise à jour du site grand public :

• <https://www.eure-tourisme.fr/jy-va-visiter/patrimoine/villes-et-villages-de-caracteres/>

4.4 - Les jurys

4.4.1 - La composition des jurys

La composition des jurys de secteur et départemental est inscrite dans le règlement, validé par le Conseil départemental. Deux niveaux de jury coexistent :

- ▶ les jurys de secteur et le jury départemental mis en place par l'ADT27 par délégation du Conseil départemental ;
 - ▶ le jury régional mis en place par le Comité Régional du Tourisme par délégation du Conseil Régional de Normandie.
- Chaque année, la totalité des communes inscrites reçoivent la visite d'au moins un jury.

Les jurys de secteur et le jury départemental rencontrent le maire de la commune ou les représentants qu'il a désignés : élu(s) et technicien(s) en charge du fleurissement. Les communes sont préalablement averties de chaque passage de jury.

Les jurys sont composés d'élus, de personnalités qualifiées, de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage désignés par le Président de l'ADT27 et selon la répartition suivante :

Le jury de secteur :

▶ **Elus** : 1 Conseiller départemental + 1 membre proposé par l'intercommunalité ou 1 maire ou 1 conseiller municipal d'une commune labellisée « Ville et Village Fleuris ».

▶ **Tourisme** : 1 représentant d'un Office de Tourisme de l'Eure (membre du CODIR ou du Conseil d'Administration).

▶ Horticulture-paysage :

1 professionnel d'une collectivité ou
1 professionnel horticulteur ou
1 représentant de l'association
« les Jardiniers de l'Eure ».

Le jury départemental :

▶ **Elus** : le Président de l'ADT27 + 1 membre proposé par le Président de l'Union des Maires.

▶ **Tourisme** : le responsable fleurissement à l'ADT27.

▶ **Horticulture et Paysage** : 1 professionnel d'une collectivité ou 1 représentant de l'association « les Jardiniers de France ».

▶ **CAUE 27** : un paysagiste conseil.

Le jury départemental se réserve le droit d'associer une autre personnalité qualifiée à ses visites.

Témoignages

« Passionnés par les fleurs et le jardin, nous sommes adhérents à l'association les Jardiniers de l'Eure. Poussés par notre maire, nous avons fait partie d'un jury de secteur pendant 12 ans.

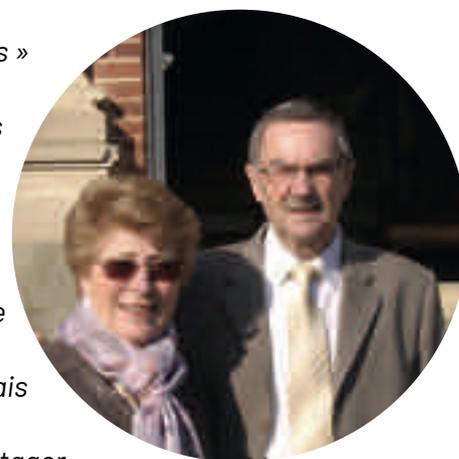
Le courage et l'envie nous ont poussés, accompagnés par notre curiosité. Nous avons bien fait !

Découvrir les villes et villages de l'Eure, du plus petit au plus grand, du village inscrit à la commune 4 fleurs, le contact avec les jardiniers, et/ou le personnel des mairies, les élus... Ces accueils et ces visites ont été très enrichissantes pour nous deux, tant sur le plan personnel que professionnel.

Nous faisons partie « des parcs et jardins » et ouvrons notre jardin tous les premiers week-ends de mai à septembre.

Cette expérience nous a permis de mesurer la qualité de notre travail par rapport à celui de vrais professionnels, d'échanger et de partager. C'est aussi cela, le label Villes et Villages Fleuris ».

Alain et Marie RUFFIN



« Responsable des Cultures Ornementales au Potager du Roi à Versailles, j'ai été sollicité par un ami pour intégrer des jurys de secteur. Quelle expérience enrichissante ! Au cours de ces 10 années, exercer cette fonction m'a pleinement satisfait : aussi bien pour les relations humaines, les visites de villes fleuries, les formations... Faire partie d'un jury permet

d'échanger, de découvrir de nouvelles techniques, de conseiller surtout, et de récompenser parfois.

Je pense aussi que faire partie du jury, c'est faire évoluer les villes vers plus d'attrait touristique et faciliter l'échange avec les habitants pour qu'ils participent davantage à la vie communale ».

Jacques BRUANT





Témoignage

Thierry PLOUVIER, Maire de Lyons-la-Forêt**, Conseiller départemental de Romilly-sur-Andelle et Président du jury départemental**

« Au-delà de l'expertise et de la connaissance des critères de la grille d'évaluation pour la campagne départementale des villes et villages fleuris, être membre du jury départemental confère à chacun une expérience humaine inoubliable où les échanges sont toujours constructifs, dans une ambiance conviviale. En qualité de Président, c'est fédérer une équipe qui partage les valeurs de qualité de vie instaurées par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris ».



4.4.2 - La visite des jurys

Compte tenu du nombre de communes inscrites à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure, les visites de jurys de secteur et départementales s'effectuent sur plusieurs jours. Les communes inscrites à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* sont réparties en dix secteurs géographiques visités chacun par un jury de secteur. Le nombre de communes par secteur géographique est homogène. Un membre de jury de secteur ne peut pas visiter les communes de son secteur géographique de résidence.

Niveau 1 :

Les communes déjà inscrites reçoivent la visite du jury de secteur

en juin tous les ans. Le jury de secteur propose au jury départemental les communes susceptibles de recevoir une première fleur, une fleur supplémentaire ou un prix départemental. Les communes qui s'inscrivent pour la première fois reçoivent la visite du jury départemental en juillet.

Niveau 2 :

Si elle est sélectionnée par le jury de secteur, la commune reçoit le jury départemental en juillet. Suite à cette visite le jury départemental établit son palmarès. Les communes proposées à la labellisation sont adressées à la Région.

Niveau 3 :

Pour les communes proposées à une première fleur ou à une fleur supplémentaire, le passage du jury

régional est organisé par la Région. (Passage début septembre). Le temps de visite sur chaque commune est de 30 minutes minimum et peut atteindre 2 heures pour une commune comme Evreux (chef-lieu de l'Eure). Ce temps de visite dépend de la taille de la commune en nombre d'habitants et en superficie. Chaque jury remplit la grille de critères en indiquant par une croix si le critère est inexistant, initié, réalisé ou conforté. La grille départementale est une adaptation de la grille nationale mais en reprend tous les critères. Le jury rédige un compte-rendu général de la visite. Ce compte-rendu est adressé à chaque commune visitée, après la remise des prix.

4.5 – La remise des prix et les prix

4.5.1 - La remise des prix

La remise des prix, au cours de laquelle le palmarès départemental est officiellement proclamé, est organisée au Conseil départemental à l'automne de l'année N et est présidée par le Président du Conseil départemental. Elle est animée par Eure Tourisme, le CAUE27 et le service communication du Département.

Le palmarès départemental est réparti comme suit :

- ▶ Prix de la première participation
 - ▶ Prix d'honneur
 - ▶ Prix du paysage
 - ▶ Prix du fleurissement
 - ▶ Label Villes et Villages Fleuris
 - ▶ Prix de l'accueil touristique
 - ▶ Prix de la participation des habitants
 - ▶ Prix de la préservation de l'environnement
 - ▶ Prix de l'aménagement urbain
- Tous les maires et les techniciens des communes inscrites sont invités.

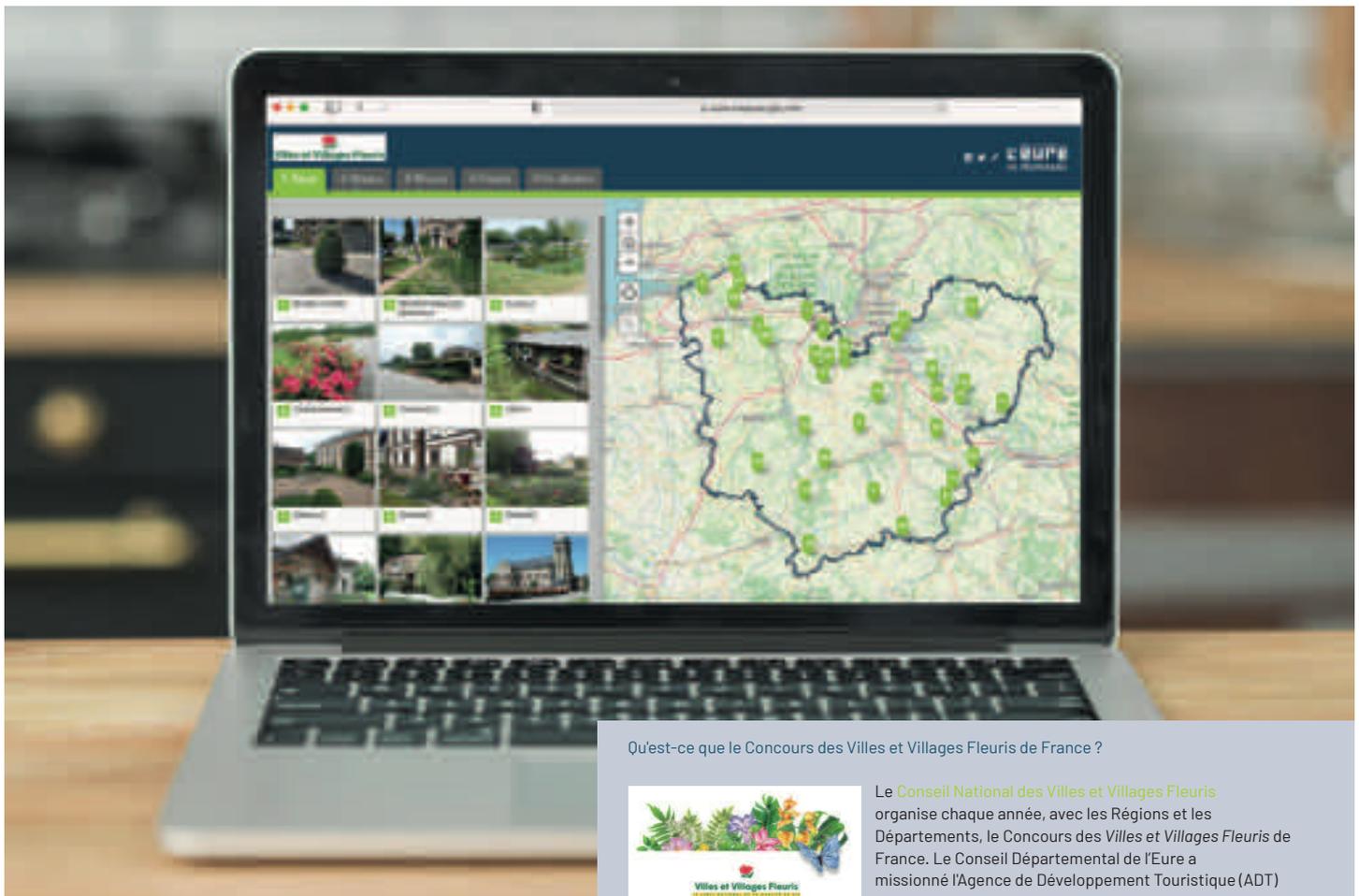
Les Conseillers départementaux, les membres des jurys de secteur et départemental, les collectivités locales et les présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération sont également invités ainsi que tous les partenaires : le CNVVF, le jury régional, le Président et le Directeur du CRT Normandie, les Jardiniers de l'Eure, le CAUE de l'Eure et l'Union des Maires de l'Eure.

Cette cérémonie rassemble plus de 250 participants chaque année.

La remise des prix est aussi une façon pour le Conseil Départemental de communiquer auprès des communes et du grand public.

Ainsi les résultats sont publiés sur www.eureennormandie.fr

1, 2, 3 ou 4 : comptez vos fleurs ! Eure en Normandie et les réseaux sociaux (Facebook).



Qu'est-ce que le Concours des Villes et Villages Fleuris de France ?



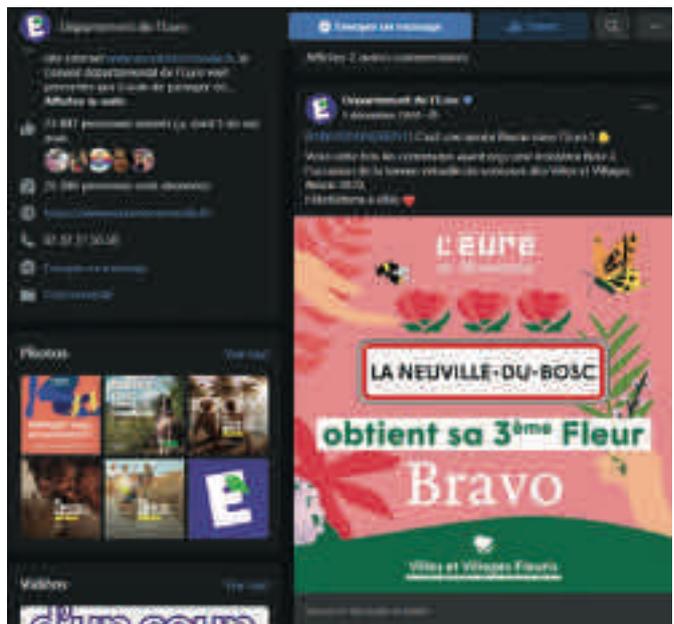
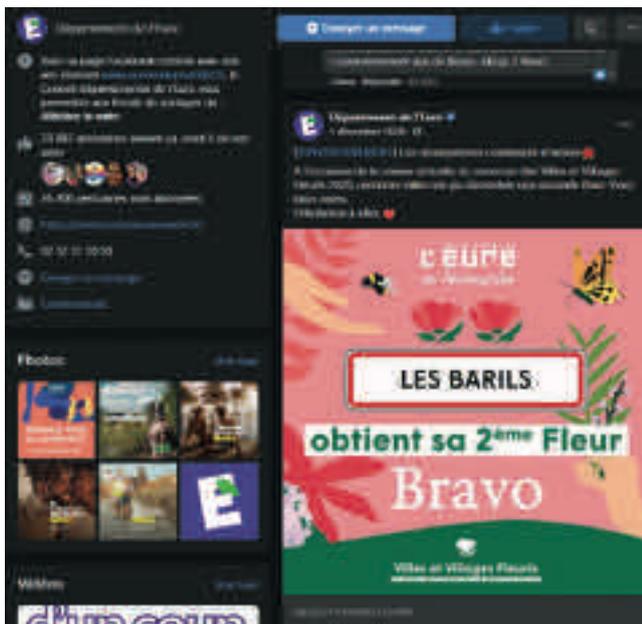
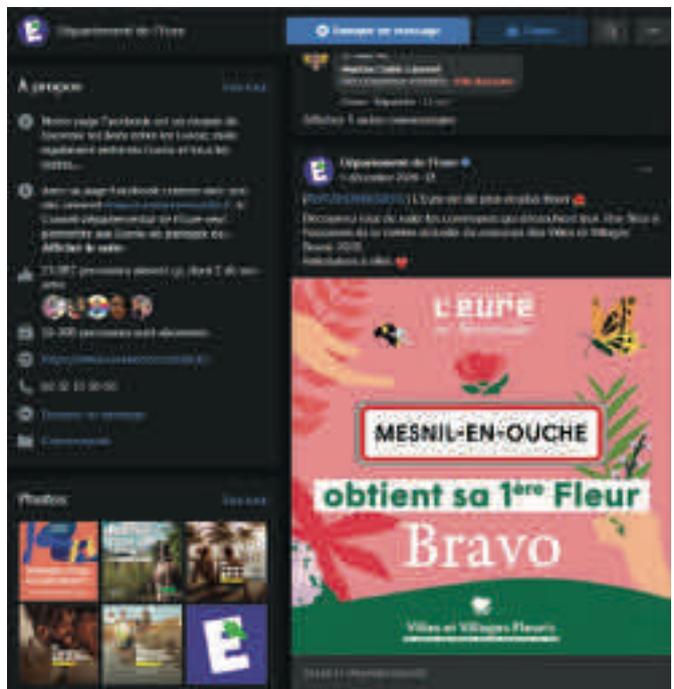
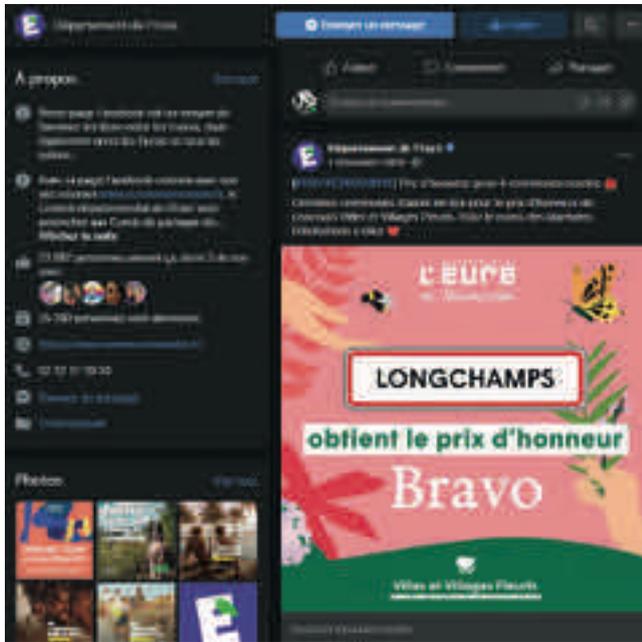
Le **Conseil National des Villes et Villages Fleuris** organise chaque année, avec les Régions et les Départements, le **Concours des Villes et Villages Fleuris de France**. Le Conseil Départemental de l'Eure a missionné l'Agence de Développement Touristique (ADT) pour organiser la campagne départementale.

Celle-ci récompense les actions menées par les collectivités locales, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, rues, places de villages, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement agréable, aussi bien pour les habitants que pour les touristes.

Le Jury Départemental établit le palmarès départemental du fleurissement après visite des communes candidates. Il établit alors la sélection des communes qu'il juge susceptibles de concourir à l'échelon régional pour le classement 1 fleur ou fleur supplémentaire. Il communique son palmarès au Comité Régional du Tourisme de Normandie ainsi qu'au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Malgré le contexte sanitaire de l'année 2020, la Région Normandie et les 5 Départements normands ont maintenu les visites.

Une remise départementale des prix s'est tenue virtuellement le 1er décembre 2020 avec un teasing pour annoncer les lauréats.



Remise des prix

4.5.2 - Les prix

Le palmarès départemental répond à 3 objectifs principaux :

- 1 - renforcer l'attractivité de la campagne départementale *Villes et Villages Fleuris* auprès des communes de moins de 1000 habitants en proposant des prix réservés ;
- 2 - réinsérer les communes de plus de 10 000 habitants dans la campagne départementale en leur permettant à nouveau de recevoir des prix ;
- 3 - valoriser des actions locales exemplaires indépendamment de la qualité générale des stratégies communales.

NOM DU PRIX	OBJECTIFS	PRIX
1 - Le prix de la 1^{ère} participation	Récompenser toutes les communes inscrites pour la première fois l'année N.	Un diplôme et un arbre
2 - Prix d'honneur Attribué par le jury départemental	Récompenser les communes visitées par le jury départemental qui n'ont pas reçu de prix technique.	Un diplôme et 150 €
3 - Le prix du fleurissement Attribué par le jury de secteur	Récompenser 10 communes dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants, rurales ou périurbaines pour la qualité de leur mise en œuvre du végétal sur l'espace public.	Un diplôme et 300 €
4 - Le prix du paysage Attribué par le jury de secteur	Récompenser 10 communes dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants, rurales ou périurbaines pour la qualité paysagère de leur territoire.	Un diplôme et 300 €
5 - Le label Villes et Villages Fleuris : la fleur Attribuée par le jury régional	Aider les communes dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants à poursuivre leurs efforts en matière de fleurissement. Distinguer les communes de plus de 1 000 habitants pour la qualité de leur fleurissement. Ce prix est attribué tous les ans aux communes labellisées dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants. Les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants reçoivent ce prix uniquement l'année d'obtention de la première fleur ou d'une fleur supplémentaire. Une commune qui obtient la 4 ^{ème} fleur l'année N ne pourra recevoir son prix qu'en N+1, les résultats du CNVVF étant postérieurs à la date de la remise des prix.	Un diplôme et 1 fleur : 600 € 2 fleurs : 700 € 3 fleurs : 800 € 4 fleurs : 1000 €
6 - Prix de l'accueil touristique Attribué par le jury départemental	Récompenser 3 communes pour leurs actions d'aménagement de l'espace public en faveur de l'accueil touristique : valorisation ou aménagement d'un site touristique ou de ses abords, création d'une structure d'accueil touristique (hébergement, restauration, aire d'accueil pour camping-cars etc), création d'un belvédère, d'un circuit d'interprétation patrimonial ou récréatif, etc.	Un diplôme et + 300 € + invitation à participer à l'éductour organisé par l'ADT
7 - Prix de la participation des habitants Attribué par le jury départemental	Récompenser 3 communes pour : leurs initiatives partenariales, initiées ou soutenues par la commune, pour améliorer l'aspect de l'espace public et de ses abords. Ces actions peuvent être menées avec des habitants bénévoles de la commune ou avec les gestionnaires de fonciers locaux ; les actions de parrainage ou de mutualisation des moyens menées par les communes inscrites à la campagne.	
8 - Prix de la préservation de l'environnement Attribué par le jury départemental	Récompenser 3 communes pour les actions structurantes menées par les communes en faveur du milieu naturel.	
9 - Prix de l'aménagement urbain Attribué par le jury départemental	Récompenser 3 communes pour la qualité des aménagements urbains et paysagers structurants réalisés et des actions en faveur de la qualité des espaces publics.	

NB : Une commune ne peut se voir attribuer :

- 2 années consécutives le même prix.
- 2 prix départementaux la même année.

Elle peut recevoir un prix départemental et la labellisation la même année.

NB : suppression du prix de la commune nouvelle en 2020

De 2016 à 2020 (année des élections municipales) des dispositions particulières et transitoires applicables aux communes nouvelles avaient été intégrées au règlement de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure.

« Le prix de la commune nouvelle est attribué par le jury départemental.

Il récompense une commune nouvelle qui s'engage à mettre en place une stratégie et/ou un schéma global pluriannuel de développement du fleurissement sur l'ensemble de son territoire.»

(Dossier et délibération du conseil municipal)

Cette disposition particulière a été supprimée du règlement de la campagne départementale, votée en session plénière du 07/07/2020.

NB : Suppression du concours départemental des maisons fleuries.

Ce concours a été supprimé : le RGPD et le manque de participants en sont les principales raisons.

4.6 - Les moyens

4.6.1 Les moyens humains

Entre 30 et 40 personnes sillonnent le département de l'Eure pendant la campagne départementale des *Villes Villages Fleuris* :

- 10 jurys de secteur constitués de 3 à 4 personnes mobilisées sur 3 jours pendant 1 semaine ce qui représente environ 28 jours de visites.
- 1 jury départemental composé de 6 jurés mobilisés pendant 7 jours.
- une coordinatrice de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* gère l'organisation de la manifestation à 50 % de son temps.

De plus, une coordinatrice au Conseil départemental organise la remise des prix, gère l'envoi des inscriptions et fait valider aux élus les modifications du règlement de la campagne.

Elle est l'interlocutrice privilégiée au sein du Cabinet du Conseil départemental.

Au total, près de 50 personnes participent et aident à la bonne organisation de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure chaque année.

4.6.2 Les moyens financiers

Le règlement départemental propose plusieurs prix associés à des montants financiers. C'est une volonté du Département de l'Eure de maintenir ces prix, afin de garantir le niveau de labellisation des communes, notamment des petites communes (moins de 1000 habitants) qui ont peu de moyens humains et/ou financiers. C'est important pour elles, d'être reconnues dans la démarche « Villes et Villages Fleuris ». Cette aide financière est réinvestie chaque année dans le fleurissement communal.

La participation des jurys bénévoles est valorisée chaque année en nombre d'heures dans les comptes annuels de l'Agence de Développement Touristique de l'Eure :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'heures	2305	2164	2260	2249	110
Coût horaire du SMIC chargé (base 35 h)	30 726 €	28 846 €	30 126€	29 979 €	1 466 €

Répartition budgétaire du coût de la campagne sur les 3 dernières années :

	2018	2019	2020
Coût des jurys (secteur + départemental)	7 371 €	7 000 €	650 €
Animation/Formation	7 260 €	9 000 €	
Maisons fleuries	900 €	2700 €	
Assises nationales / rencontres départements fleuris	23 €	2000 €	250 €
Total Organisation générale (1)	15 554 €	20 700 €	900 €
Prix de la première participation	90 €	90 €	
Prix du Paysage et du Fleurissement	6000 €	3000	
Prix départementaux (environnement, touristique, urbain et habitants).	3600 €	3600	
Prix d'honneur	3 450 €	2550 €	600 €
Label VVF 1 à 4 fleurs	26 600 €	28 500 €	28 700 €
Total des prix (2)	39 740 €	37 740 €	29 300 €
TOTAL 1+2	55 294 €	58 440 €	30 200 €





5

PARTIE

Sensibilisation

&

*accompagnement
des communes*

5.1 - Les actions de sensibilisation

Tout au long de l'année, l'Agence de Développement Touristique rappelle la campagne départementale des *Villes et Village Fleuris* de l'Eure au moyen de différents supports.

- ▶ **Décembre N-1/Janvier N** : un clin d'œil dans la carte de vœux.
- ▶ **Avril N** : l'envoi par mail du bulletin d'inscription et du dossier d'information des communes.
- ▶ **Avril-Mai N** : l'envoi de la newsletter du fleurissement.
- ▶ **Mai** : dossiers d'information des communes.
- ▶ **Juin** : réunion de formation sur les critères de la grille d'évaluation et sensibilisation sur des thèmes définis.
- ▶ **Juin** : passage des jurys de secteur.
- ▶ **Juillet** : passage du jury départemental. Un dossier de presse est réalisé et adressé aux journalistes avec la feuille de route du jury départemental. Ils sont invités à rejoindre le jury lors des visites.
- ▶ **Septembre** : organisation d'un éducteur (visite et formation) à destination de tous les membres des jurys et des **communes primées par un prix départemental**.
- ▶ **Novembre/Décembre** : réunion bilan de la campagne destinée aux jurys suivie de la remise des prix. Communication des résultats et des comptes rendus de visites auprès de toutes les communes inscrites.

Des rendez-vous individuels : permettent de travailler sur leurs projets spécifiques d'aménagement paysager, avec les conseils du CAUE27 qui accompagne l'Agence de Développement Touristique à chaque rendez-vous. Un compte rendu détaillé est ensuite adressé à la commune. D'autres actions de sensibilisation peuvent se tenir à la demande.

Nombres de communes ayant sollicité un rendez-vous individuel :

- ▶ **2020** : 14 communes
- ▶ **2019** : 5 communes
- ▶ **2018** : 7 communes
- ▶ **2017** : 9 communes

Des rendez-vous collectifs : notamment lors des assemblées générales des communautés de communes, permettent de présenter la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*.

Les communes ayant obtenu un prix départemental l'année N sont invitées à participer à l'éductour organisé fin septembre/début octobre de l'année N+1.

- ▶ **2019** : Parc Floral William Farcy et Veules-les-Roses (76)
- ▶ **2018** : Le Plessis-Robinson ****, l'esprit village (92)
- ▶ **2017** : Permaculture, jardin bio ou à la française... A chacun son charme ! (27)
- ▶ **2016** : Chartres (28)



5.2 – un accompagnement spécifique pour les communes regroupées, appelées communes nouvelles

Le Département de l'Eure se classe 5^{ème} au niveau national des regroupements de communes.

Derrière le Maine-et-Loire, le Calvados, la Manche et l'Orne, le Département de l'Eure compte 37 nouvelles communes, soit 130 communes regroupées, passant ainsi de 675 communes en 2016 à 585 en 2021.

Le règlement de la campagne départemental des *Villes et Villages Fleuris* proposait un régime transitoire pour ces communes regroupées et un accompagnement spécifique.

Exemple d'accompagnement d'une commune regroupée, rédigé par Jean-Marc Coubé, paysagiste au CAUE27 :
Accompagner la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche.



🌸 Devenir une commune importante

La commune nouvelle du Mesnil-en-Ouche est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de 16 communes rurales auparavant réunies dans l'intercommunalité de Beaumesnil.

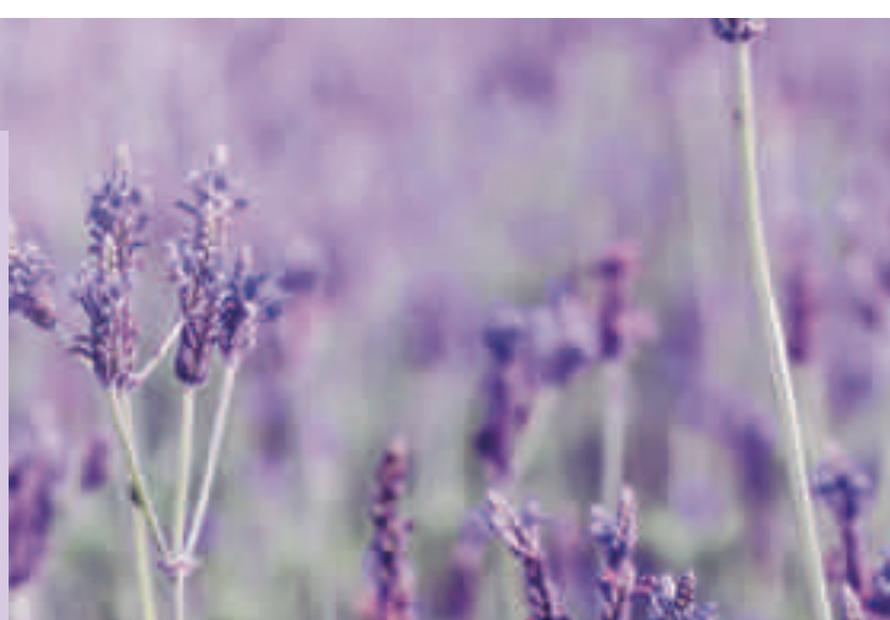
Elle compte une population d'environ 4 623 habitants (recensement 2018) et le plus vaste territoire communal du département de l'Eure (165,4 km²).

La commune a pour compétence la gestion et l'aménagement urbain et paysager des espaces publics communaux. Son nouveau service Espaces Verts est composé d'employés communaux recrutés par chacune des anciennes communes avec des niveaux de compétence variés en matière de végétal. D'autre part, la commune nouvelle est composée d'anciennes communes labélisées *Villes et Villages Fleuris* (la Barre-en-Ouche est labélisée 2 fleurs, Gisay-la-Coudre a un niveau 1 fleur) et d'anciennes communes non labélisées (les 14 autres).

Le règlement de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure, voté par l'assemblée départementale, prévoit un régime transitoire laissant aux communes nouvelles un délai de 4 ans pour adapter leur offre de fleurissement et d'aménagement urbain et paysager à l'ensemble de leur territoire. Ce régime transitoire est destiné à prendre fin avec les élections municipales de 2020. La commune sera alors évaluée selon les dispositifs prévus par le règlement départemental afin de déterminer le niveau de labellisation de la commune nouvelle.

« Toute nouvelle labellisation de commune nouvelle ne peut se faire qu'à l'échelle de la nouvelle entité administrative, sur la base d'une évaluation portant sur la totalité du nouveau territoire communal. »

Dans ce cas précis, il s'agira de déterminer si MESNIL-EN-OUCHÉ possède un niveau 2, 1 ou 0 fleurs.



🌸 Structurer un service technique et une stratégie territoriale

C'est dans ce contexte qu'en 2017 Mesnil-en-Ouche a sollicité l'accompagnement de l'ADT27 et du CAUE27 en précisant deux niveaux d'interrogation :

- ▶ quelles sont les conditions à respecter pour structurer, sur la base d'un personnel peu formé issu de petites communes rurales, un service Espace vert représentatif d'une collectivité de plus de 4 000 habitants ?
- ▶ quelles sont les conditions de bonne répartition, sur un territoire rural aussi vaste, d'une offre qualitative de fleurissement et d'aménagement urbain et paysager ?

L'objectif de la commune était d'étendre à l'ensemble de son territoire un niveau de labellisation 1 ou 2 fleurs. Le CAUE27 a proposé à la commune d'assurer, dans le cadre d'une convention, une formation de type sensibilisation et aide méthodologique.

Cet accompagnement s'est formalisé par l'animation de réunions et d'ateliers où l'échange interactif a été valorisé et a associé l'ensemble des conseillers et des agents municipaux concernés par la réflexion engagée.

🌸 Favoriser l'échange entre élus et agents

Quatre rencontres se sont ainsi succédées :

- ▶ une journée de visite des principaux espaces publics emblématiques de la commune nouvelle (visite des centres anciens des 16 villages notamment),
- ▶ une réunion de présentation des critères techniques de la campagne départementale *Villes et Villages Fleuris*,
- ▶ la visite du service Espaces Verts d'une commune de même importance démographique que celle de Mesnil-en-Ouche afin d'appréhender l'étendue des missions, la structuration et l'organisation du service,
- ▶ un atelier de structuration d'une stratégie pérenne de fleurissement et d'aménagement urbain et paysager.

Les échanges ont été très divers, de la satisfaction de découvrir un vaste territoire que beaucoup ne connaissent qu'imparfaitement à l'évocation des projets d'amélioration du cadre de vie portés par chacun. Plusieurs thématiques ont mobilisé d'importants temps de paroles :

- la question d'une « nouvelle » identité communale à rendre perceptible auprès des habitants et des visiteurs,
- la nécessité de passer d'un fleurissement par annuelles, ponctuel et surabondant, à un fleurissement plus diversifié dans ses formes et réparti sur l'ensemble du territoire,
- la volonté exprimée de privilégier des aménagements d'espaces publics à caractère moins routier,
- la mise en œuvre du « zéro phyto » dans le cadre de l'application de la Loi Labbé...



Une labélisation effective en 2020

Ces échanges se déroulant simultanément à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à la réflexion en matière de trames vertes et bleues, la prise en compte environnementale fut profonde et orienta l'arbitrage des élus vers une série d'actions très favorables à la biodiversité : plan de gestion différenciée, végétalisation des

cimetières, plantation de jachères fleuries, valorisation des déchets verts, programme de recensement et d'aménagement des mares communales. La formation des agents municipaux et la participation de la population et des scolaires à plusieurs projets communaux marque un autre aspect original de la nouvelle stratégie de fleurissement.

En 2020, la visite du jury départemental VVF fut particulièrement soignée avec un circuit de visite présentant les aménagements réalisés les plus emblématiques et un remarquable dossier de présentation accompagna la présentation de l'action communale en faveur du cadre de vie. Cette visite motiva la volonté du jury à attribuer une première fleur à la commune de Mesnil-en-Ouche.



Témoignages

Mesnil-en-Ouche pratique depuis plusieurs années une gestion différenciée de ses espaces verts et a décidé de végétaliser ses cimetières.

Depuis ce printemps, la Commune a décidé d'étendre cette démarche au fleurissement.

La commission environnement a donc demandé aux communes déléguées de proposer la suppression de jardinières afin d'économiser l'eau et le travail des agents. Dans une même logique, la commission a souhaité connaître la volonté ou non des communes déléguées de remplacer les fleurs annuelles par des fleurs vivaces.

Une rencontre avec le CAUE 27 et un horticulteur spécialisé a permis le fleurissement en parterres de fleurs vivaces à Epinay, à Saint-Aubin-Le-Guichard et à Saint-Pierre-du-Mesnil. Ces trois communes déléguées ont un rôle de vitrine avec l'espoir d'une généralisation aux autres communes déléguées pour la saison prochaine.

Daniel GROULT
Maire délégué d'Epinay
Elu référent en charge de l'environnement
Commune de Mesnil-en-Ouche

Suite à la création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, les démarches d'accompagnement du CAUE 27 pour l'élaboration du PLU et la définition d'une politique de fleurissement ont permis de souder les élus autour d'objectifs communs. Les ateliers de travail et les visites du territoire ont permis de s'approprier un vaste territoire communal.

La préoccupation environnementale a été mise au cœur du projet d'aménagement de la Commune Nouvelle ; les actions menées doivent toujours être bien réfléchies et dimensionnées aux moyens humains et financiers de la Commune.

Il est indispensable de communiquer avec les élus et les habitants pour expliquer les changements de pratiques nécessaires.

La labellisation Villes et Villages Fleuris est venue récompenser plusieurs années d'efforts pour mettre en place notre démarche éco-responsable.

Olivier GARDINOT
Directeur général des services
Commune de Mesnil-en-Ouche

La démarche Villes et Villages Fleuris a permis à Mesnil-en-Ouche de conforter sa vision et son choix du zéro phyto, de la gestion différenciée et de la sobriété en eau. Le respect d'une démarche de développement durable est un véritable engagement de la commune. Les agents du service technique de la commune ont été fortement impliqués dans la définition des nouvelles pratiques.

Cette démarche a été formatrice et fédératrice pour le service.

Emmanuel LOURETTE
Responsable du service technique
Commune de Mesnil-en-Ouche



Un cimetière sans pesticides

La Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche s'engage à engazonner et fleurir les cimetières dans le respect du zéro-phyto pour un développement durable et permettre :

- à la flore de se régénérer
- aux insectes de trouver refuge
- aux oiseaux de se nourrir et de nidifier
- de contribuer à notre santé
- d'apporter de la couleur

... naturellement!

Pensez à trier vos déchets : fleurs fanées, pots, plastiques...

Mesnil-en-Ouche

Une commune éco-responsable

5.3 – Les outils techniques et de communication

Ces **supports** sont adressés par courrier mais sont aussi téléchargeables sur

• <https://pro.eure-tourisme.fr/conseils-et-expertises/villes-et-villages-fleuris/>

► **Les outils départementaux** : les palmarès N-1, le bulletin d'inscription, la lettre du fleurissement, la grille départementale de critères, le règlement de la campagne départementale des villes et villages fleuris de l'Eure.

► **Les outils nationaux** : la charte des jurys, la grille nationale d'évaluation des communes, le guide aux communes réalisé par le CNVVF.

Pour préparer la visite du jury, les communes renvoient le « **dossier d'information des communes** » (Cf annexes).

Un **travail important** de valorisation du label est réalisé par la chargée des relations presse d'Eure Tourisme auprès des **médias locaux** : communiqués et dossiers de presse.

Ainsi la presse locale relaie chaque année les visites des jurys et les prix attribués, grâce aux supports de presse réalisés par l'Agence de Développement Touristique. (en annexe).



6

PARTIE

Résultats & bilan de la mission

Depuis 2016, le Département de l'Eure enregistre une stagnation des inscriptions des communes à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris*.

Ce constat interroge sur l'organisation de la campagne départementale. Même si le souhait du Département de l'Eure est de maintenir les prix actuels attribués aux communes, il est envisagé de retravailler sur l'organisation, en s'appuyant sur l'expérience du département des Côtes d'Armor, par exemple.





6.1 – Les résultats, de plus en plus de communes labellisées

Années	2011	2016	2020	2021
Nb de communes dans l'Eure	675	613	585	585
Nb de communes inscrites	247	244	218	213
Taux de participation (%)	36,6%	39,8%	37,3%	36,4%

Nouvelles communes inscrites :

- ▶ 2021 : Bueil (1618 hab.) ; Cesseville (525 hab.) ; Saint-Elier (440 hab.) ; Sainte-Opportune-du-Bosc (641 hab.)
- ▶ 2020 : Iville (468 hab.) ; Les Baux-Sainte-Croix (900 hab.) ; Tilly (505 hab.)
- ▶ 2019 : Charleval (1826 hab.) ; Perruel (477 hab.)
- ▶ 2018 : Gamache-en-Vexin (307 hab.) ; Le Boulay-Morin (780 hab.) ; Surtauville (496 hab.)
- ▶ 2017 : Tourneville (350 hab.) ; Saint-Pierre-des Ifs (297 hab.)
- ▶ 2016 : Bernienville (276 hab.) ; Courbépine (703 hab.) ; Houbel-Cocherel (1346 hab.) ; Parville (280 hab.) ; Plainville (200 hab.) ; Saint-Maclou (569 hab.) ; Sasse (170 hab.)



Années	2011	2016	2020	2021
Communes 1 fleur	29	35	37	
Communes 2 fleurs	21	31	40	
Communes 3 fleurs	14	18	19	
Communes 4 fleurs	2	2	2	
Total communes labellisées	66	86	98	
% communes labellisées / total communes	9,8%	14%	16,8%	
% communes labellisées / communes inscrites	26,7%	35,3%	44,9%	

Evolution des communes dans le label *Villes et Villages Fleuris*

	Moins de 1000 hab.		De 1001 à 5000 hab.		Plus de 5000 hab.	
	2016	2020	2016	2020	2016	2020
Communes 1 fleur	13	19	22	17	0	0
Communes 2 fleurs	11	16	20	22	2	2
Communes 3 fleurs	2	3	10	10	6	6
Communes 4 fleurs	1	1	0	0	1	1

Les communes de plus de 5000 habitants sont toutes labellisées au minimum 2 fleurs.

Le label *Villes et Villages Fleuris* est un label d'excellence et la 4^{ème} fleur est difficile à obtenir. Cependant 2 communes euroises dotées d'équipes technique compétentes ont pu accueillir le jury national : **Val-de-Reuil en 2016 ; Evreux, Préfecture de l'Eure, en juin 2021.**

Depuis 2016, date de renouvellement du Trophée département fleuri 28 communes ont rejoint le cercle des communes labellisées. 15 d'entre elles ont moins de 1000 habitants.

- ▶ 2016 : **Conteville**, Croth, **Drucourt**, La Saussaye, **Saint-Mards-de-Blacarville**, La Chapelle Longueville.
- ▶ 2017 : **Caugé**, **Fouqueville**, **Grosley-sur-Risle**, **Les Baux-de-Breteuil**, Saint-Pierre-des-Fleurs, **Vaux-sur-Eure**.
- ▶ 2018 : **Condé-sur-Risle**, **Houetteville**, La Couture-Boussey
- ▶ 2019 : Les Damps, Gasny, **Notre-Dame-de-l'Isle**, **Sainte-Marthe**, Touville-la-Campagne, **Villers-sur-le-Roule**.
- ▶ 2020 : Bézu-Saint-Eloi, Charleval, Garennes-sur-Eure, **Illeville-sur-Montfort**, **La Vieille-Lyre**, Mesnil-en-Ouche.



6.2 – Le suivi et les retombées de la mission et des actions menées

🌸 L'éductour

Un éductour est organisé pour tous les membres des jurys, partenaires de la campagne et les communes ayant obtenu un prix départemental l'année N-1.

🌸 La réunion bilan de chaque année

Fin novembre/début décembre, l'Agence de Développement Touristique organise la réunion bilan de la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure.

Cette réunion permet d'établir un bilan sur :

- ▶ l'organisation générale de la campagne,
- ▶ la participation des communes et notamment leurs interrogations liées à l'obtention du label ou à une action qu'elles souhaitent mettre en place... Ces communes sont recontactées par la coordinatrice de la campagne : elles bénéficieront d'un RDV, puis d'un accompagnement spécifique, si besoin.

Ainsi en 2018, ce bilan a permis de réaliser une plaquette « Témoignages » à destination des petites communes : *Du sauvage dans mon village*. Cette plaquette répond en partie à la mise ne place de la biodiversité dans des petites communes.

La réunion bilan se tient juste avant la remise des prix, ce qui permet de limiter les déplacements des jurys.

🌸 La remise des prix

Le remise des prix est organisée sous le haut patronage du Président du Conseil départemental. Près de 250 personnes participent à cette manifestation à laquelle toutes les communes de l'Eure sont conviées. Les partenaires et la presse sont également présents.





Avec 59 Espaces Naturels Sensibles, 1300 km de cours d'eau, 1 parc naturel et 1 zone humide RAMSAR, 87 chemins de randonnées inscrits, des centaines de km de voies vertes ou voies partagées, l'Eure est une destination idéale pour les amateurs de nature, de randonnées, de la petite reine, de la pêche, des activités de loisirs et des Parcs et Jardins. Une terre qui permet aussi de se déconnecter et de renouer avec l'essentiel.

**Valorisation
touristique du label
L'Eure, ailleurs en Normandie :**
une destination Slowlife par nature

7.1 - La communication et promotion du label et des communes labélisées

Le fleurissement n'est pas qu'un argumentaire touristique déployé pour valoriser la beauté des parcs et jardins qui font la richesse du département de l'Eure (Maison Claude Monet, Château d'Acquigny, Château de Vascoeuil, jardins du Musée des Impressionnistes, Château de Bizy ou Arboretum d'Harcourt et de Lyons-la-Forêt), il est une composante de l'attractivité résidentielle et du cadre de vie. Un touriste d'aujourd'hui peut devenir un habitant de demain. Conscients de ces enjeux à la fois touristiques et d'attractivité résidentielle, nous nous évertuons à communiquer sur ces deux champs en valorisant le patrimoine naturel et le fleurissement, qui véhicule une image positive, agréable.

7.1.1 - Les éditions

L'Agence de Développement Touristique de l'Eure a limité sa production d'éditions grand public pour se concentrer sur le numérique.

🌸 La carte Touristique

Les communes labélisées 1 à 4 fleurs sont toutes distinguées dans la carte touristique réalisée par l'Agence de Développement Touristique qui est tirée à 50 000 exemplaires chaque année, hors période Covid.

🌸 10 bonnes raisons de tomber amoureux de l'Eure

Document d'appel tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, distribué par l'Agence de Développement Touristique de l'Eure et le Département de l'Eure.
Raison 8 : Tomber sous le charme fou des villages (fleurissement)

🌸 Le Magazine

Document de séduction de l'ADT, tiré à plus de 10 000 exemplaires chaque année.
Edition 2019 : Encart sur les 60 ans du label VVF, les 40 ans de l'ouverture au public des jardins de Claude Monet et le fleurissement.

🌸 Le site internet de l'ADT27

Un article entièrement dédié au label VVF a été produit en 2019. Il a été lu 253 fois depuis sa mise en ligne.



Le label VVF est également mis en avant sur un article lié à la ville de Pacy-Sur-Eure (mention des 3 fleurs). Le mot « fleuris » remonte dans 11 articles et le mot « fleurs » donne 62 résultats sur le site de l'ADT27.

7.1.2 - Les réseaux sociaux

L'ADT27 utilise trois réseaux sociaux pour communiquer avec le grand public : Twitter, Facebook et Instagram.

Nous réalisons 4 ou 5 posts par an pour la campagne de fleurissement, dont plusieurs lors de la remise des trophées de décembre ou quand nous débutons la campagne départementale. Ces articles ont généré 2500 vues sur Twitter.



7.13 - La presse

L'ADT27 récolte en moyenne entre 50 à 70 articles nationaux et régionaux (print ou web) par an. Le patrimoine et les hébergements sont les principaux sujets demandés par les journalistes ou les bloggeurs.



Néanmoins, le fleurissement, la beauté des paysages, les espaces naturels sont souvent mis en avant dans ces articles, mais pas spécifiquement le label VVF.

Par exemples :

- ▶ **2017** : Escapade dans l'Eure, terre bucolique et nourricière, *Mon jardin et ma maison* ; Giverny ou le pouvoir des fleurs, *Escapades amoureuses* ;
- ▶ **2018** : Parenthèse enchantée au Château d'Acquigny, *Mon jardin et ma maison* ;
- ▶ **2019** : Giverny côté cuisine, côté jardin, *Femina* Un ancien gendarme cultive l'Ortie, *Le Parisien* ;
- ▶ **2020** : Orties folies dans le magazine *Rustica* Un jardin au château, *télé 7 jours* ; Nos jardins privés coup de cœur, *Pleine vie*.

La couverture médiatique locale (*Paris Normandie, la Dépêche, Eure Infos, Le Démocrate Vernonnais, l'Impartial...*) autour du label *Villes et Villages Fleuris* est plus conséquente notamment durant les visites des jurys de secteur et départemental, et les remises de prix. (cf annexes)



Le Conseil départemental de l'Eure relaie également les informations liées au concours VVF sur son site internet :

- <https://eurenormandie.fr/actualite/et-vous-combien-de-fleurs-allez-vous-obtenir/>
- <https://eurenormandie.fr/actualite/1-2-3-ou-4-comptez-vos-fleurs/>

Il organise également tous les ans un concours photographique autour des fleurs messicoles :

- <https://eurenormandie.fr/actualite/fleurs-des-champs-sortez-vos-appareils-elles-prennent-la-pose/>



7.2 - Animations liées aux enjeux de la mission et valorisation du label et services

L'Agence de Développement Touristique promeut le label *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure sur son site internet professionnel via une page dédiée.

• <https://pro.eure-tourisme.fr/conseils-et-expertises/villes-et-villages-fleuris/>

Cette page se compose en trois parties :

- ▶ Département fleuri
- ▶ Campagne *Villes et Villages Fleuris*
- ▶ Accompagnements des *Villes et Villages Fleuris*.

Nous considérons effectivement qu'en dehors de la promotion du label, notre rôle est de conseiller et accompagner les collectivités, en compagnie du CAUE27. A l'avenir nous allons donc accentuer cet accompagnement en renforçant nos missions conseils, journées thématiques en compagnie d'experts, webinaires, formations et informations et en revoyant nos modalités d'intervention du jury.

Le label est régulièrement valorisé ou évoqué lors de rencontres professionnelles ou interventions des salariés de l'ADT27 auprès des territoires ou de prestataires.

Quelques exemples durant lesquels le label VVF ou Département fleuri ont été évoqués et présentés :

▶ Assemblée Générale de l'ADETMIR, avril 2019 sur le thème « Le Tourisme dans l'Eure, pour qui, pourquoi ? » :

Rappel sur le fait que nous sommes le seul département fleuri en Normandie ;

▶ Crédit Agricole de la caisse de Lyons-la-Forêt, octobre 2019, « présentation du tourisme sur le territoire de Lyons Andelle » ;

▶ Commission Tourisme de l'Office de Tourisme Pont-Audemer, février 2021, « Eure Tourisme, notre métier vous accompagner. »

Nous encourageons également les offices de tourisme eurois à intégrer le logo *Villes et Villages Fleuris* sur leurs supports de promotion (éditions, articles sur le site internet, ajout du logo VVF en bas de page...) afin de faire connaître la démarche.

Quelques exemples de valorisation du label par les Offices de Tourisme de l'Eure :

• <https://www.lyons-andelle-tourisme.com/decouvrir/lyons-la-foret/>

• <https://www.tourisme-pontaudemer-rislenormande.com/decouvrir/pont-audemer-petite-venise-normande/>

• <https://www.lecomptoirdesloisirs-evreux.fr/evreux-et-ses-4-fleurs/>

• <http://www.normandie-sud-tourisme.fr/patrimoine-culturel/damville/>

• <http://www.tourisme-gisors.fr/>

7.3 - Aménagements et équipements (jardins, parcs, conservatoires, zones naturelles, etc.)

59 ENS répartis sur 5 milieux, le Département s'est saisi très rapidement de la thématique pour préserver la biodiversité euroise en votant un budget de 13 millions d'euros et en se dotant d'un Schéma *Eure Nature Sensible*, d'un plan de sauvegarde des plantes messicoles et des insectes pollinisateurs, d'un atlas des sites *Eure Nature Sensible* et d'un Plan Départemental en faveur des milieux humides et aquatiques dans l'Eure.

Tous ces documents sont disponibles sur le site du Conseil départemental.

- <https://eurenormandie.fr/accueil/les-actions-du-departement/nature-environnement/developpement-durable-leure-engagee/>

Cette politique de protection des ENS s'accompagne d'un riche programme de 55 animations gratuites lancé par le Département en 2019. Une programmation valorisée en version papier et numérique, relayée par l'ADT27 sur son site internet.

- <https://www.eure-tourisme.fr/jy-vais/visiter/nature/sentiers-de-decouverte-et-espaces-naturels-sensibles/>

Un travail avec l'influenceur Alex Vizéo a permis en 2019 de mettre en lumière les ENS du département :

- <https://www.eure-tourisme.fr/l-eure-a-travers-le-regard-d-alex-vizeo/>

Enfin, le Conseil départemental a souhaité installer des ruches sur ses deux sites départementaux Harcourt et Gisacum. Les premiers pots ont été mis à la vente en 2019.

- <https://eurenormandie.fr/actualite/abeilles-au-departement-bien-plus-que-du-miel/>

En ce qui concerne l'ADT27, un salarié est en charge du développement des filières et notamment du Tourisme Durable.

L'Agence de Développement Touristique de l'Eure participe donc à l'élaboration de la stratégie régionale. Elle a adhéré à ATD (Association du Tourisme Durable) en 2020 et nous avons mis en place un accompagnement baptisé « M'engager dans l'écoresponsabilité » à destination des prestataires et des hébergeurs.

Cet accompagnement permet, sous la forme d'un diagnostic et d'une grille de notation, de valoriser les bonnes pratiques, y compris sur l'entretien écologique des espaces verts, la préservation des espaces naturels ou la récupération des eaux de pluies.



7.4 - Commercialisation (mise en tourisme des « Villes et Villages Fleuris » et des jardins, circuits touristiques, etc.)

7.4.1 - Mise en tourisme

En 2019, l'ADT27, le Conseil départemental et le CAUE27 ont imaginé un accompagnement intitulé « mise en tourisme des villes et villages de l'Eure ».

Les objectifs sont les suivants :

- ▶ Améliorer l'accueil touristique,
- ▶ Améliorer le cadre de vie, la qualité d'aménagement de l'espace urbain des communes disposant de flux touristiques,
- ▶ Renforcer la cohérence des politiques locales en matière de tourisme, de mobilité, d'aménagement et de valorisation des patrimoines (urbains, architecturaux, naturels & paysagers ...),
- ▶ Participer aux efforts de revitalisation des centres-bourgs disposant de flux touristiques même si l'accompagnement n'est pas uniquement dédié aux « Villes et Villages Fleuris », le fleurissement y a toute sa place.





7.4.2 - Jardins, circuits touristiques, valorisation et commercialisation

La valorisation des parcs et jardins est tout naturellement présente dans l'Eure.

Quand on compte dans ses rangs 8 jardins remarquables (Maison Claude Monet, Musée des Impressionnistes Giverny, Acquigny, Champ-de-Bataille, Fontaine-La-Soret, Harcourt, Saint-Just) et 19 jardins ouverts au public recensés dans la Brochure « Parcs et Jardins de Normandie », comment pourrait-t-il en être autrement ?

Deux articles généralistes sont dédiés à la thématique parcs et jardins sur le site internet de l'ADT27 :

• <https://www.eure-tourisme.fr/jy-va-is/visiter/patrimoine/parcs-et-jardins/>

• <https://www.eure-tourisme.fr/dans-les-coulisses-des-jardins-de-claude-monet/>

Depuis avril 2021 le Conseil départemental et l'Agence de Développement Touristique de l'Eure ont lancé une place de marché. Le but étant de faciliter la vente de prestations (billet d'entrée ou manifestations) en offrant un canal de vente nouveau et complémentaire y compris pour les Parcs et Jardins tels que Harcourt, Acquigny ou le Musée des impressionnistes.

L'ADT27 anime avec 8 Offices de Tourisme le club des réceptifs. Le club a pour objectif de générer du chiffre d'affaires aux prestataires et aux OT en participant à des salons professionnels, en produisant 2 brochures par an pour les associations, comités d'entreprises, en rédigeant du contenu pour le site internet « espace groupe et séminaire » ou les réseaux sociaux.

Dans ces différentes éditions, l'Eure commercialise plusieurs produits en lien avec les jardins, la nature, la beauté florale.

Les dernières réalisations :

L'Eure en Normandie, destination mini-groupes

- Paysages à croquer : Jardins de Monet
- Nature et terroir : Hétraie de Lyons-la-Forêt
- Culture au jardin : cloître des Capucins, serre du jardin public, côteaux de Saint-Michel
- Découverte de notre patrimoine : jardins de la Herpinière

Brochure Groupes

- Au cœur de l'impressionnisme à Giverny : Jardins Monet, MDIG
- Gourmands en herbe : Jardins d'Acquigny
- Au Pays des merveilles ; Cloître des Capucins, Serre tropicale
- La nature diverse et variée : Château de Fontaine-la-Soret, Jardins de la Herpinière
- Balade à la découverte de nos richesses patrimoniales : Jardins de la Herpinière

L'EURE,
Département

Fleuri



Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du dossier de candidature au Trophée Département Fleuri.

Merci à toutes les communes inscrites à la campagne départementale des *Villes et Villages Fleuris* de l'Eure. Sans elles, cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

Comité départemental du tourisme de l'Eure

Centre Janvier de la Motte
3 bis rue de Verdun, 27000 Evreux
Tél. 02 32 62 04 27
info@eure-tourisme.fr • www.eure-tourisme.fr